

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Agilent Technologies

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	:	LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551
<b>Réf. (kit chimique)</b>	:	5190-0551
<b>Référence</b>	:	LC/MS Pesticide Standard #1 5190-0551- 1
		LC/MS Pesticide Standard #2 5190-0551- 2
		LC/MS Pesticide Standard #3 5190-0551- 3
		LC/MS Pesticide Standard #4 5190-0551- 4
		LC/MS Pesticide Standard #5 5190-0551- 5
		LC/MS Pesticide Standard #6 5190-0551- 6
		LC/MS Pesticide Standard #7 5190-0551- 7
		LC/MS Pesticide Standard #8 5190-0551- 8

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations</b>	:	Reactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
		LC/MS Pesticide Standard #1 1 x 1 mL
		LC/MS Pesticide Standard #2 1 x 1 mL
		LC/MS Pesticide Standard #3 1 x 1 mL
		LC/MS Pesticide Standard #4 1 x 1 mL
		LC/MS Pesticide Standard #5 1 x 1 mL
		LC/MS Pesticide Standard #6 1 x 1 mL
		LC/MS Pesticide Standard #7 1 x 1 mL
		LC/MS Pesticide Standard #8 1 x 1 mL

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG  
Hewlett-Packard-Str. 8  
76337 Waldbronn  
Allemagne  
0800 603 1000

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : pdl-msds\_author@agilent.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : CHEMTREC®: +(33)-975181407

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

<b>Définition du produit</b>	:	LC/MS Pesticide Standard #1	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #2	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #3	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #4	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #5	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #6	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #7	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #8	Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

##### **LC/MS Pesticide Standard #1**

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

##### **LC/MS Pesticide Standard #2**

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

##### **LC/MS Pesticide Standard #3**

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

##### **LC/MS Pesticide Standard #4**

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### LC/MS Pesticide Standard #5

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

### LC/MS Pesticide Standard #6

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

### LC/MS Pesticide Standard #7

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

### LC/MS Pesticide Standard #8

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**Pictogrammes de danger** : LC/MS Pesticide Standard #1



LC/MS Pesticide Standard #2



LC/MS Pesticide Standard #3



LC/MS Pesticide Standard #4



LC/MS Pesticide Standard #5



LC/MS Pesticide Standard #6



LC/MS Pesticide Standard #7



LC/MS Pesticide Standard #8



**Mention d'avertissement** : LC/MS Pesticide Standard #1  
 LC/MS Pesticide Standard #2  
 LC/MS Pesticide Standard #3  
 LC/MS Pesticide Standard #4  
 LC/MS Pesticide Standard #5  
 LC/MS Pesticide Standard #6  
 LC/MS Pesticide Standard #7  
 LC/MS Pesticide Standard #8

Danger  
 Danger  
 Danger  
 Danger  
 Danger  
 Danger  
 Danger  
 Danger

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551


## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

<b>Mentions de danger</b>	:	LC/MS Pesticide Standard #1	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		LC/MS Pesticide Standard #2	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		LC/MS Pesticide Standard #3	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		LC/MS Pesticide Standard #4	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		LC/MS Pesticide Standard #5	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		LC/MS Pesticide Standard #6	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		LC/MS Pesticide Standard #7	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		LC/MS Pesticide Standard #8	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### Prévention

:  LC/MS Pesticide Standard #1	P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
LC/MS Pesticide Standard #2	P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
LC/MS Pesticide Standard #3	P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
LC/MS Pesticide Standard #4	P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
LC/MS Pesticide Standard #5	P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
LC/MS Pesticide Standard #6	P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
LC/MS Pesticide Standard #7	P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
LC/MS Pesticide Standard #8	P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

<b>Intervention</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> LC/MS Pesticide Standard #1	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #2	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #3	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #4	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #5	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #6	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #7	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #8	P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
<b>Stockage</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> LC/MS Pesticide Standard #1	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Non applicable.



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

	LC/MS Pesticide Standard #8	Non applicable.
<b>Élimination</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	LC/MS Pesticide Standard #2	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	LC/MS Pesticide Standard #3	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	LC/MS Pesticide Standard #4	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	LC/MS Pesticide Standard #5	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	LC/MS Pesticide Standard #6	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	LC/MS Pesticide Standard #7	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
	LC/MS Pesticide Standard #8	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
<b>Ingrédients dangereux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> LC/MS Pesticide Standard #1	- acétonitrile
	LC/MS Pesticide Standard #2	- acétonitrile
	LC/MS Pesticide Standard #3	- acétonitrile
	LC/MS Pesticide Standard #4	- acétonitrile
	LC/MS Pesticide Standard #5	- acétonitrile
	LC/MS Pesticide Standard #6	- acétonitrile
	LC/MS Pesticide Standard #7	- acétonitrile
	LC/MS Pesticide Standard #8	- acétonitrile
<b>Éléments d'étiquetage supplémentaires</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> LC/MS Pesticide Standard #1	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Contient spirotétramat (ISO). Peut produire une réaction allergique.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Contient fluazinam (ISO). Peut produire une réaction allergique.



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

<b>Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux</b>	:	LC/MS Pesticide Standard #1	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #2	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #3	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #4	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #5	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #6	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #7	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #8	Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

<b>Avertissement tactile de danger</b>	:	LC/MS Pesticide Standard #1	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #2	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #3	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #4	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #5	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #6	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #7	Non applicable.
		LC/MS Pesticide Standard #8	Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	:	LC/MS Pesticide Standard #1	Aucun connu.
		LC/MS Pesticide Standard #2	Aucun connu.
		LC/MS Pesticide Standard #3	Aucun connu.
		LC/MS Pesticide Standard #4	Aucun connu.
		LC/MS Pesticide Standard #5	Aucun connu.
		LC/MS Pesticide Standard #6	Aucun connu.
		LC/MS Pesticide Standard #7	Aucun connu.
		LC/MS Pesticide Standard #8	Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

<b>3.1 Substances</b>	:	LC/MS Pesticide Standard #1	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #2	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #3	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #4	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #5	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #6	Mélange
		LC/MS Pesticide Standard #7	Mélange

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

LC/MS Pesticide Standard #8

Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> Acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
Methamidophos	CE: 233-606-0 CAS: 10265-92-6 Index: 015-095-00-4	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000000)	[1]
Azinphos-éthyl (ISO)	CE: 220-147-6 CAS: 2642-71-9 Index: 015-056-00-1	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 3, H311 STOT RE 2, H373 (système nerveux) Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Phénamiphos (ISO)	CE: 244-848-1 CAS: 22224-92-6 Index: 015-123-00-5	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1] [2]
Lenacile	CE: 218-499-0 CAS: 2164-08-1 Index: 613-320-00-6	≤0.1	Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Flufénacet (ISO)	CAS: 142459-58-3 Index: 613-164-00-9	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Disulfoton (ISO)	CE: 206-054-3 CAS: 298-04-4 Index: 015-060-00-3	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 1, H310 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1] [2]
4H-1,3,5-Thiadiazin-4-one, 2-[(1,1-dimethylethyl)imino]tetrahydro-3-(1-methylethyl)-5-phenyl-	CAS: 69327-76-0	<0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
(E)-2-(Méthoxyimino)-N-méthyl-2-[α-(2,5-xilyloxy)-o-tolyl]acétamide	CAS: 149961-52-4 Index: 616-164-00-7	≤0.1	Acute Tox. 4, H332 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361d (Foetus) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Benzamide, 2,6-dichloro-N-[3-chloro-5-(trifluorométhyl)-2-pyridinyl]methyl]-	CAS: 239110-15-7	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Butanoic acid, 2,2-diméthyl-, 3-(2,4-dichlorophenyl)-2-oxo-1-oxaspiro [4.5]dec-3-en-4-yl ester	CAS: 148477-71-8	≤0.1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Spiroxamine	CAS: 118134-30-8 Index: 612-150-00-X	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Azinphos-méthyl (ISO)	CE: 201-676-1	<0.1	Acute Tox. 2, H300	[1] [2]

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

LC/MS Pesticide Standard #2	CAS: 86-50-0 Index: 015-039-00-9		Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	
Acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
1-[2-(Allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole	CE: 252-615-0 CAS: 35554-44-0 Index: 613-042-00-5	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318 Carc. 2, H351 Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Chlorfenvinphos (ISO)	CE: 207-432-0 CAS: 470-90-6 Index: 015-071-00-3	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 3, H311 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Chlorpyriphos-méthyl	CE: 227-011-5 CAS: 5598-13-0 Index: 015-186-00-9	≤0.1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1]
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole	CE: 262-104-4 CAS: 60207-90-1 Index: 613-205-00-0	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
1-(4-Chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentane-3-ol	CE: 403-640-2 CAS: 107534-96-3 Index: 603-197-00-7	<0.1	Acute Tox. 4, H302 Repr. 2, H361d (Foetus) Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Cyclopropanecarboxylic acid, 3-[(1Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propen-1-yl]-2,2-diméthyl-, (2-méthyl[1,1'-biphényl]-3-yl)méthyl ester, (1R,3R)-rel-	CAS: 82657-04-3	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 2, H371 (système nerveux) (orale) Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1]
Cyclopentanol, 2-[(4-chlorophényl)méthyl]-5-(1-méthylethyl)-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)-thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle	CAS: 125225-28-7	≤0.1	Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Diazinon (ISO)	CE: 252-626-0 CAS: 35575-96-3	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
Dichlorvos (ISO)	CE: 206-373-8 CAS: 333-41-5 Index: 015-040-00-4	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1] [2]
Éthion (ISO)	CE: 200-547-7 CAS: 62-73-7 Index: 015-019-00-X	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000)	[1] [2]
BROMUCONAZOLE	CE: 209-242-3 CAS: 563-12-2 Index: 015-047-00-2	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1] [2]
Coumaphos (ISO)	CE: 408-060-3 CAS: 116255-48-2	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
	CE: 200-285-3 CAS: 56-72-4	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 4, H312	[1]

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Chlorpyrifos (ISO)	Index: 015-038-00-3 CE: 220-864-4 CAS: 2921-88-2	<0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000) Acute Tox. 3, H301	[1] [2]
Ethoprophos	Index: 015-084-00-4 CE: 236-152-1 CAS: 13194-48-4 Index: 015-107-00-8	<0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000) Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> Acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
Dithiophosphate de S-tert-butylthiométhyle et de O,O-diéthyle	CE: 235-963-8 CAS: 13071-79-9 Index: 015-139-00-2	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 1, H310 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
Succinic acid, mercapto-, diethyl ester, S-ester with O,O-dimethylphosphorothioate	CAS: 1634-78-2	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Pirimicarbe	CE: 245-430-1 CAS: 23103-98-2 Index: 006-035-00-8	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Pyrimiphos-méthyl (ISO)	CE: 249-528-5 CAS: 29232-93-7 Index: 015-134-00-5	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
Quinalphos (ISO)	CE: 237-031-6 CAS: 13593-03-8 Index: 015-138-00-7	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
Thiophosphate de O-(4-bromo-2-chlorophényle) de O-éthyle et de S-propyle	CE: 255-255-2 CAS: 41198-08-7 Index: 015-135-00-0	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
Phosphamidon	CE: 236-116-5 CAS: 13171-21-6 Index: 015-022-00-6	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 3, H311 Muta. 2, H341 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Phenthoate	CE: 219-997-0 CAS: 2597-03-7 Index: 015-097-00-5	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Méthidathion (ISO)	CE: 213-449-4 CAS: 950-37-8 Index: 015-069-00-2	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 4, H312 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Trans-3-[[[éthylamino)méthoxyphosphinothioyl]oxy]crotonate d'isopropyle	CE: 250-517-2 CAS: 31218-83-4 Index: 015-136-00-6	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Dichloro-N-[(diméthylamino)sulphonyl]fluoro-N-(p-tolyl)methanesulphenamide liquid	CE: 211-986-9 CAS: 731-27-1 Index: 613-116-00-7	<0.1	Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	[1]

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

1H-1,2,4-Triazole, 1-[[2-[2-chloro-4-(4-chlorophenoxy)phenyl]-4-methyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-	CAS: 119446-68-3	≤0.1	STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
quinoxifen	CAS: 124495-18-7 Index: 613-138-00-7	≤0.1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
2-Cyclohexen-1-one, 2-[(1E)-1-[[[(2E)-3-chloro-2-propen-1-yl]oxy]imino]propyl]-5-[2-(ethylthio)propyl]-3-hydroxy-	CAS: 99129-21-2	≤0.1	Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Isoxaflutole (ISO)	CAS: 141112-29-0 Index: 606-054-00-7	≤0.1	Repr. 2, H361d (Foetus) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Malathion (ISO)	CE: 204-497-7 CAS: 121-75-5 Index: 015-041-00-X	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1] [2]
2-Chloro-2'-éthyl-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-6'-méthylacétanilide	CE: 257-060-8 CAS: 51218-45-2	<0.1	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
3-[2,4-Dichloro-5-(1-méthylethoxy)phényl]-5-(1,1-diméthyléthyl)-1,3,4-oxadiazole-2(3H)-one	CE: 243-215-7 CAS: 19666-30-9 Index: 606-045-00-8	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
N-(1-Éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine	CE: 254-938-2 CAS: 40487-42-1 Index: 609-042-00-X	≤0.1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Molinate (ISO)	CE: 218-661-0 CAS: 2212-67-1 Index: 613-051-00-4	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361f (Fertilité) STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
2-Chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide	CE: 266-583-0 CAS: 67129-08-2 Index: 616-205-00-9	≤0.1	Skin Sens. 1B, H317 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Mercabame	CE: 219-993-9 CAS: 2595-54-2 Index: 015-045-00-1	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Triazophos	CE: 245-986-5 CAS: 24017-47-8 Index: 015-140-00-8	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
1H-Pyrazole-5-carboxamide, 4-chloro-N-[[4-(1,1-diméthylethyl)phényl]methyl]-3-ethyl-1-méthyl-	CAS: 119168-77-3 Index: 616-210-00-6	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal) (orale) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Mevinphos (ISO)	CE: 232-095-1 CAS: 7786-34-7 Index: 015-020-00-5	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 1, H310 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1] [2]



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Phosalone	CE: 218-996-2 CAS: 2310-17-0 Index: 015-067-00-1	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b>				
Acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
Monocrotophos	CE: 230-042-7 CAS: 6923-22-4 Index: 015-072-00-9	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Muta. 2, H341 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1] [2]
fipronil (ISO)	CE: 424-610-5 CAS: 120068-37-3 Index: 608-055-00-8	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	CE: 252-529-3 CAS: 35367-38-5	≤0.1	Acute Tox. 4, H312 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Carfentrazone-éthyl (ISO)	CAS: 128639-02-1 Index: 607-309-00-5	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Kresoxim-méthyl (ISO)	CE: 417-880-0 CAS: 143390-89-0 Index: 607-310-00-0	≤0.1	Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Phoxime	CE: 238-887-3 CAS: 14816-18-3 Index: 015-100-00-X	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361f (Fertilité) Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
famoxadone	CAS: 131807-57-3 Index: 612-206-00-3	≤0.1	STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
2-Chloro-N-[[[4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazine-2-yl]amino]carbonyl]benzènesulfonamide	CE: 265-268-5 CAS: 64902-72-3 Index: 613-121-00-4	<0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
Benzamide, N-(((4-(2-chloro-4-(trifluorométhyl)phenoxy)-2-fluorophényl)amino)carbonyl)-2,6-difluoro-	CAS: 101463-69-8 Index: 616-206-00-4	≤0.1	Lact., H362 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1]
Linuron	CE: 206-356-5 CAS: 330-55-2 Index: 006-021-00-1	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Repr. 1B, H360Df (Foetus et Fertilité) STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Metribuzine	CE: 244-209-7 CAS: 21087-64-9 Index: 606-034-00-8	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1] [2]
2-[N-(4-Méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-yl)-N-méthylcarbamoylsulfamoyl]benzoate de méthyle	CE: 401-190-1 CAS: 101200-48-0 Index: 607-177-00-9	≤0.1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Métsulfuron méthyle	CAS: 74223-64-6 Index: 613-139-00-2	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
4-Chloro-2-cyano-N,N-diméthyl-5-p-tolyimidazol-1-sulfonamide	CAS: 120116-88-3 Index: 616-166-00-8	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Flazasulfuron	CAS: 104040-78-0 Index: 016-085-00-2	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
hexythiazox	CAS: 78587-05-0 Index: 613-125-00-6	<0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Hydrazinecarboxamide, 2-[2-(4-cyanophenyl)-1-[3-(trifluorométhyl)phényl]éthylidène]-N-[4-(trifluorométhoxy)phényl]-Benzamide, N-[[[3-chloro-4-[1,1,2-trifluoro-2-(trifluorométhoxy)éthoxy]phényl]amino]carbonyl]-2,6-difluoro-	CAS: 139968-49-3	<0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
3,5-Dithia-2,4-diazahexanamide, N-(4,6-diméthoxy-2-pyrimidinyl)-4-méthyl-, 3,3,5,5-tetraoxide Aminocarbe (ISO)	CAS: 116714-46-6	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
	CE: 407-380-0 CAS: 120923-37-7 Index: 616-209-00-0	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
	CE: 217-990-7 CAS: 2032-59-9 Index: 006-018-00-5	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
3,6-Bis(o-chlorophényl)-1,2,4,5-tétrazine	CE: 277-728-2 CAS: 74115-24-5	≤0.1	Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Propargite (ISO)	CE: 219-006-1 CAS: 2312-35-8 Index: 607-151-00-7	<0.1	Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b>				
Acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
Aldicarbe	CE: 204-123-2 CAS: 116-06-3 Index: 006-017-00-X	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
méthylcarbamate de 2-sec-butylphényle	CE: 223-188-8 CAS: 3766-81-2 Index: 006-085-00-0	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Azoxystrobine	CAS: 131860-33-8 Index: 607-256-00-8	<0.1	Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
N,N'-[Thiobis(méthylimino)carbonyloxy]]bis(thioimidoacetate) de diméthyle	CE: 261-848-7 CAS: 59669-26-0	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 1, H330 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
2-tert-butyl-5-(4-tert-butylbenzylthio)-4-chloropyridazin-3(2H)-one	CE: 405-700-3 CAS: 96489-71-3 Index: 613-149-00-7	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
3-(2-Chloro-thiazol-5-ylméthyl)-5-méthyl[1,3,5]oxadiazixane-4-ylidène-N-nitroamine	CAS: 153719-23-4 Index: 613-267-00-9	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
2-(1-Méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine	CE: 429-800-1 CAS: 95737-68-1	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1]



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Trifloxistrobine	Index: 613-303-00-3 CAS: 141517-21-7 Index: 607-424-00-0	≤0.1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Carbendazine (ISO)	CE: 234-232-0 CAS: 10605-21-7 Index: 613-048-00-8	<0.1	Muta. 1B, H340 Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
Methabenzthiazuron	CE: 242-505-0 CAS: 18691-97-9 Index: 613-137-00-1	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
fenamidone	CAS: 161326-34-7 Index: 613-206-00-6	<0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
4-[2-[4-(1,1-diméthyléthyl)phényl]éthoxy]quinazoline	CE: 410-580-0 CAS: 120928-09-8 Index: 613-159-00-1	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Pyraclostrobin	CAS: 175013-18-0 Index: 613-272-00-6	<0.1	Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Diuron	CE: 206-354-4 CAS: 330-54-1 Index: 006-015-00-9	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1] [2]
Methomyl	CE: 240-815-0 CAS: 16752-77-5 Index: 006-045-00-2	<0.1	Acute Tox. 2, H300 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1] [2]
2-Imidazolidinimine, 1-[(6-chloro-3-pyridinyl)méthyl]-N-nitro-, (2E)-	CAS: 138261-41-3 Index: 612-252-00-4	<0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b>				
Acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
Trichlorfon	CE: 200-149-3 CAS: 52-68-6 Index: 015-021-00-0	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
Omethoate	CE: 214-197-8 CAS: 1113-02-6 Index: 015-066-00-6	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)	[1]
Flumioxazine (ISO)	CAS: 103361-09-7 Index: 613-166-00-X	≤0.1	Repr. 1B, H360D (Foetus) Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
Carbaryl (ISO)	CE: 200-555-0 CAS: 63-25-2 Index: 006-011-00-7	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=100)	[1] [2]
Propoxur	CE: 204-043-8 CAS: 114-26-1 Index: 006-016-00-4	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1] [2]
2,4-Diméthyl-6-oxa-5-oxo-3-thia-2,4-diazadecanoate de 2,3-dihydro-2,2-diméthyl-7-benzofuryle	CE: 265-974-3 CAS: 65907-30-4 Index: 006-087-00-1	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	[1]

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Butanoic acid, 3,3-dimethyl-, 2-oxo-3-(2,4,6-trimethylphenyl)-1-oxaspiro [4.4]non-3-en-4-yl ester (RS)-3,5-Dichloro-N-(3-chloro-1-éthyl-1-méthyl-2-oxopropyl)-p-toluamide phosmet	CAS: 283594-90-1  CAS: 156052-68-5 Index: 616-141-00-1  CE: 211-987-4 CAS: 732-11-6 Index: 015-101-00-5	≤0.1  ≤0.1  ≤0.1	STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b> Acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
Mercaptodiméthur (ISO)	CE: 217-991-2 CAS: 2032-65-7 Index: 006-023-00-2	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
Avermectin B1	CAS: 71751-41-2	<0.1	Acute Tox. 1, H300 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Mélange (50-95 %) de: (2R,3aS,5aR,5bS,9S,13S,14R,16aS,16bR)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-O-méthyl-alpha-L-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-bêta-D-érythroxyranosyloxy)-9-éthyl-2,3a,5a,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-14-méthyl-1H-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione et (2R,3aS,5aR,5bS,9S,13S,14R,16aS,16bS)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-O-méthyl-alpha-L-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-bêta-D-érythroxyranosyloxy)-9-éthyl-2,3,3a,5a,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-4,14-diméthyl-1H-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione	CE: 434-300-1 CAS: 168316-95-8 Index: 603-209-00-0	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
5,5-Diméthyl-perhydro-pyrimidin-2-one-alpha-(4-trifluorométhylstyryl)-alpha-(4-trifluorométhyl)cinnamylidènehydrazone	CE: 405-090-9 CAS: 67485-29-4 Index: 613-181-00-1	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	[1]
1,2-Benzenedicarboxamide, N2-[1,1-diméthyl-2-(methylsulfonyl)ethyl]-3-iodo-N1-[2-méthyl-4-[1,2,2,2-tetrafluoro-1-(trifluorométhyl)ethyl]phenyl]- ivermectine	CAS: 272451-65-7  CE: 274-536-0 CAS: 70288-86-7	≤0.1  <0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)  Acute Tox. 1, H300 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Chlorotoluron	CE: 239-592-2	≤0.1	Carc. 2, H351	[1]

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Mexacarbate	CAS: 15545-48-9 Index: 616-105-00-5  CE: 206-249-3 CAS: 315-18-4 Index: 006-054-00-1	<0.1	Repr. 2, H361d (Foetus) Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 4, H312 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
1-(3,5-Dichloro-4-(1,1,2,2-tétrafluoroéthoxy)phényl)-3-(2,6-difluorobenzoyl)urée	CE: 401-400-1 CAS: 86479-06-3	≤0.1	Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100000)	[1]
Temephos	CE: 222-191-1 CAS: 3383-96-8	<0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1] [2]
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromène[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	CE: 201-501-9 CAS: 83-79-4 Index: 650-005-00-2	<0.1	Acute Tox. 3, H301 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
tebuthiuron	CE: 251-793-7 CAS: 34014-18-1 Index: 616-020-00-3	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b> Acétonitrile	CE: 200-835-2 CAS: 75-05-8 Index: 608-001-00-3	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1] [2]
4-Cyclopropyl-6-méthyl-n-phényl-2-pyrimidinamin	CAS: 121552-61-2 Index: 612-242-00-X	≤0.07	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
desmediphame	CE: 237-198-5 CAS: 13684-56-5 Index: 616-113-00-9	≤0.07	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
(RS)-N-Benzyl-2-(α,α,α,4-tétrafluoro-m-tolyoxy)butyramide	CAS: 113614-08-7 Index: 616-165-00-2	≤0.07	Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Lenacile	CE: 218-499-0 CAS: 2164-08-1 Index: 613-320-00-6	≤0.07	Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
2-Pyridinamine, 3-chloro-N-[3-chloro-2,6-dinitro-4-(trifluorométhyl)phényl]-5-(trifluorométhyl)-	CAS: 79622-59-6 Index: 612-287-00-5	≤0.07	Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Repr. 2, H361d (Foetus) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1]
1H-Pyrazole-5-carboxamide, 3-bromo-N-[4-chloro-2-méthyl-6-(méthylamino)carbonyl]phényl]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-	CAS: 500008-45-7	≤0.07	Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
Carbofuran (ISO)	CE: 216-353-0 CAS: 1563-66-2 Index: 006-026-00-9	≤0.07	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[1] [2]
			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgateur supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### Inhalation

: LC/MS Pesticide Standard #1

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

LC/MS Pesticide Standard #2

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

LC/MS Pesticide Standard #3

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

LC/MS Pesticide Standard #4

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si



## RUBRIQUE 4: Premiers secours

LC/MS Pesticide  
Standard #5

l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

LC/MS Pesticide  
Standard #6

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

LC/MS Pesticide  
Standard #7

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

LC/MS Pesticide  
Standard #8

de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

**Contact avec la peau** : LC/MS Pesticide  
Standard #1

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

LC/MS Pesticide  
Standard #2

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

LC/MS Pesticide  
Standard #3

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver



## RUBRIQUE 4: Premiers secours

LC/MS Pesticide  
Standard #4

les chaussures à fond avant de les remettre.  
Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

LC/MS Pesticide  
Standard #5

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

LC/MS Pesticide  
Standard #6

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

LC/MS Pesticide  
Standard #7

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

LC/MS Pesticide  
Standard #8

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

### Ingestion

: LC/MS Pesticide  
Standard #1

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

LC/MS Pesticide  
Standard #2

ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.  
Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

LC/MS Pesticide  
Standard #3

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

LC/MS Pesticide  
Standard #4

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

LC/MS Pesticide  
Standard #5

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

LC/MS Pesticide  
Standard #6

boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

LC/MS Pesticide  
Standard #7

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

LC/MS Pesticide  
Standard #8

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### Protection des sauveteurs

: LC/MS Pesticide Standard #1

de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

LC/MS Pesticide Standard #2

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

LC/MS Pesticide Standard #3

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

LC/MS Pesticide Standard #4

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

LC/MS Pesticide Standard #5

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

LC/MS Pesticide Standard #6

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

LC/MS Pesticide Standard #7

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

LC/MS Pesticide  
Standard #8

de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Inhalation</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Nocif par inhalation.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Nocif par inhalation.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Nocif par inhalation.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Nocif par inhalation.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Nocif par inhalation.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Nocif par inhalation.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Nocif par inhalation.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Nocif par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Nocif par contact cutané.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

	Standard #6		
	LC/MS Pesticide		Nocif par contact cutané.
	Standard #7		
	LC/MS Pesticide		Nocif par contact cutané.
	Standard #8		
<b>Ingestion</b>	:	LC/MS Pesticide	Nocif en cas d'ingestion.
		Standard #1	
		LC/MS Pesticide	Nocif en cas d'ingestion.
		Standard #2	
		LC/MS Pesticide	Nocif en cas d'ingestion.
		Standard #3	
		LC/MS Pesticide	Nocif en cas d'ingestion.
		Standard #4	
		LC/MS Pesticide	Nocif en cas d'ingestion.
		Standard #5	
		LC/MS Pesticide	Nocif en cas d'ingestion.
		Standard #6	
		LC/MS Pesticide	Nocif en cas d'ingestion.
		Standard #7	
		LC/MS Pesticide	Nocif en cas d'ingestion.
		Standard #8	

### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	:	LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
		Standard #1	douleur ou irritation larmolement rougeur
		LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement
		Standard #2	comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement
		Standard #3	comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement
		Standard #4	comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement
		Standard #5	comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement
		Standard #6	comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement
		Standard #7	comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
		LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement
		Standard #8	comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement



## RUBRIQUE 4: Premiers secours

		rougeur
<b>Inhalation</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin traitant</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
	LC/MS Pesticide Standard #2	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
	LC/MS Pesticide Standard #8	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un



## RUBRIQUE 4: Premiers secours

Standard #3	incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
LC/MS Pesticide Standard #4	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
LC/MS Pesticide Standard #5	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
LC/MS Pesticide Standard #6	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
LC/MS Pesticide Standard #7	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
LC/MS Pesticide Standard #8	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
<b>Traitements spécifiques</b> : LC/MS Pesticide Standard #1	Pas de traitement particulier.
LC/MS Pesticide Standard #2	Pas de traitement particulier.
LC/MS Pesticide Standard #3	Pas de traitement particulier.
LC/MS Pesticide Standard #4	Pas de traitement particulier.
LC/MS Pesticide Standard #5	Pas de traitement particulier.
LC/MS Pesticide Standard #6	Pas de traitement particulier.
LC/MS Pesticide Standard #7	Pas de traitement particulier.
LC/MS Pesticide Standard #8	Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b> : LC/MS Pesticide Standard #1	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
LC/MS Pesticide Standard #2	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
LC/MS Pesticide Standard #3	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
LC/MS Pesticide Standard #4	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
LC/MS Pesticide Standard #5	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
LC/MS Pesticide Standard #6	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
LC/MS Pesticide Standard #7	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
LC/MS Pesticide Standard #8	Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Ne pas utiliser de jet d'eau.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

LC/MS Pesticide  
Standard #4

avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

LC/MS Pesticide  
Standard #5

Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

LC/MS Pesticide  
Standard #6

Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

LC/MS Pesticide  
Standard #7

Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

LC/MS Pesticide Standard #8

Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

### Produits de combustion dangereux

: LC/MS Pesticide Standard #1

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
cyanures

LC/MS Pesticide Standard #2

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
cyanures

LC/MS Pesticide Standard #3

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
cyanures

LC/MS Pesticide Standard #4

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
cyanures

LC/MS Pesticide Standard #5

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
cyanures

LC/MS Pesticide Standard #6

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
cyanures

LC/MS Pesticide Standard #7

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

LC/MS Pesticide Standard #8	monoxyde de carbone oxydes d'azote cyanures Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote cyanures
-----------------------------	---

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Précautions spéciales pour les pompiers

: LC/MS Pesticide Standard #1	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
LC/MS Pesticide Standard #2	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
LC/MS Pesticide Standard #3	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
LC/MS Pesticide Standard #4	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
LC/MS Pesticide Standard #5	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
LC/MS Pesticide Standard #6	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
LC/MS Pesticide Standard #7	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

LC/MS Pesticide Standard #8

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: LC/MS Pesticide Standard #1

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

LC/MS Pesticide Standard #2

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

LC/MS Pesticide Standard #3

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

LC/MS Pesticide Standard #4

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

LC/MS Pesticide Standard #5

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

LC/MS Pesticide Standard #6

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

LC/MS Pesticide Standard #7

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

LC/MS Pesticide  
Standard #8

à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : LC/MS Pesticide  
Standard #1

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

LC/MS Pesticide  
Standard #2

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

LC/MS Pesticide  
Standard #3

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

LC/MS Pesticide  
Standard #4

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

LC/MS Pesticide  
Standard #5

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre



## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

	toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
LC/MS Pesticide Standard #6	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
LC/MS Pesticide Standard #7	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
LC/MS Pesticide Standard #8	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
<b>Pour les secouristes</b>	
: LC/MS Pesticide Standard #1	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
LC/MS Pesticide Standard #2	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
LC/MS Pesticide Standard #3	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
LC/MS Pesticide Standard #4	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
LC/MS Pesticide Standard #5	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

		contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	LC/MS Pesticide Standard #6	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	LC/MS Pesticide Standard #7	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
	LC/MS Pesticide Standard #8	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

LC/MS Pesticide Standard #7	compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
LC/MS Pesticide Standard #8	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

LC/MS Pesticide  
Standard #6

conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

LC/MS Pesticide  
Standard #7

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

LC/MS Pesticide  
Standard #8

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
- : Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
- : Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: LC/MS Pesticide  
Standard #1

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

LC/MS Pesticide  
Standard #2

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

LC/MS Pesticide  
Standard #3

pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

LC/MS Pesticide  
Standard #4

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

LC/MS Pesticide  
Standard #5

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

LC/MS Pesticide  
Standard #6

dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation.

Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

LC/MS Pesticide  
Standard #7

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation.

Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

LC/MS Pesticide  
Standard #8

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général


LC/MS Pesticide Standard #1	<p>compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.</p> <p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
LC/MS Pesticide Standard #2	<p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
LC/MS Pesticide Standard #3	<p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
LC/MS Pesticide Standard #4	<p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
LC/MS Pesticide Standard #5	<p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
LC/MS Pesticide Standard #6	<p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
LC/MS Pesticide Standard #7	<p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</p>
LC/MS Pesticide Standard #8	<p>Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements</p>

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

:  LC/MS Pesticide Standard #1

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

LC/MS Pesticide Standard #2

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

LC/MS Pesticide Standard #3

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

LC/MS Pesticide Standard #4

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

LC/MS Pesticide  
Standard #5

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

LC/MS Pesticide  
Standard #6

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

LC/MS Pesticide  
Standard #7

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

LC/MS Pesticide  
Standard #8

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

[Directive Seveso - Seuils de déclaration \(en tonnes\)](#)

[Critères de danger](#)

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> P5c E1	5000 100	50000 200
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b> P5c E1	5000 100	50000 200
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> P5c E1	5000 100	50000 200
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b> P5c E1	5000 100	50000 200
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> P5c E1	5000 100	50000 200
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b> P5c E1	5000 100	50000 200
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b> P5c E1	5000 100	50000 200
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b> P5c E2	5000 200	50000 500

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Recommandations</b>	:	LC/MS Pesticide Standard #1	Applications industrielles, Applications professionnelles.
		LC/MS Pesticide Standard #2	Applications industrielles, Applications professionnelles.
		LC/MS Pesticide Standard #3	Applications industrielles, Applications professionnelles.
		LC/MS Pesticide Standard #4	Applications industrielles, Applications professionnelles.
		LC/MS Pesticide Standard #5	Applications industrielles, Applications professionnelles.
		LC/MS Pesticide Standard #6	Applications industrielles, Applications professionnelles.
		LC/MS Pesticide Standard #7	Applications industrielles, Applications professionnelles.
		LC/MS Pesticide Standard #8	Applications industrielles, Applications professionnelles.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

<b>Solutions spécifiques au secteur industriel</b>	LC/MS Pesticide Standard #1	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Non applicable.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Non applicable.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> Acétonitrile	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)</b> VME: 40 ppm 8 heures. VME: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Phénomiphos (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Disulfoton (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Azinphos-méthyl (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.2 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b> Acétonitrile	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)</b> VME: 40 ppm 8 heures. VME: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Diazinon (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Dichlorvos (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.1 ppm 8 heures. VME: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Éthion (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Chlorpyrifos (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.2 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> Acétonitrile	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)</b> VME: 40 ppm 8 heures. VME: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Malathion (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Mevinphos (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.01 ppm 8 heures. VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b> Acétonitrile	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)</b> VME: 40 ppm 8 heures. VME: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Monocrotophos	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.25 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Metribuzine	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> Acétonitrile	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)</b> VME: 40 ppm 8 heures. VME: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Diuron	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Methomyl	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 2.5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b> Acétonitrile	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau.</b> <b>Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)</b> VME: 40 ppm 8 heures. VME: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Carbaryl (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Propoxur	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012).</b> <b>valeurs limites indicatives</b> VME: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b> Acétonitrile	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)</b> VME: 40 ppm 8 heures. VME: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Temephos	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives</b> VME: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b> Acétonitrile	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes)</b> VME: 40 ppm 8 heures. VME: 70 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Carbofuran (ISO)	<b>Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives</b> VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

### Procédures de surveillance recommandées

- : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

### PNEC

Aucune PNEC disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Liquide. [Clair.]
	LC/MS Pesticide Standard #2	Liquide. [Clair.]
	LC/MS Pesticide Standard #3	Liquide. [Clair.]
	LC/MS Pesticide Standard #4	Liquide. [Clair.]
	LC/MS Pesticide Standard #5	Liquide. [Clair.]
	LC/MS Pesticide Standard #6	Liquide. [Clair.]
	LC/MS Pesticide Standard #7	Liquide. [Clair.]
	LC/MS Pesticide Standard #8	Liquide. [Clair.]

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Couleur</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Incolore.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Incolore.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Incolore.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Incolore.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Incolore.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Incolore.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Incolore.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Incolore.
<b>Odeur</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	70 à 875 ppm
	LC/MS Pesticide Standard #2	70 à 875 ppm
	LC/MS Pesticide Standard #3	70 à 875 ppm
	LC/MS Pesticide Standard #4	70 à 875 ppm
	LC/MS Pesticide Standard #5	70 à 875 ppm
	LC/MS Pesticide Standard #6	70 à 875 ppm
	LC/MS Pesticide Standard #7	70 à 875 ppm
	LC/MS Pesticide Standard #8	70 à 875 ppm
<b>pH</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Non disponible.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #8	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: LC/MS Pesticide	-48°C
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	-48°C
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	-48°C
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	-48°C
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	-48°C
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	-48°C
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	-48°C
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	-48°C
	Standard #8	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: LC/MS Pesticide	81 à 82°C
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	81 à 82°C
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	81 à 82°C
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	81 à 82°C
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	81 à 82°C
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	81 à 82°C
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	81 à 82°C
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	81 à 82°C
	Standard #8	
<b>Point d'éclair</b>	: LC/MS Pesticide	Vase clos: 5.55°C
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	Vase clos: 5.55°C
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	Vase clos: 5.55°C
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	Vase clos: 5.55°C
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	Vase clos: 5.55°C
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	Vase clos: 5.55°C
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	Vase clos: 5.55°C
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	Vase clos: 5.55°C
	Standard #8	
<b>Taux d'évaporation</b>	: LC/MS Pesticide	5.79 (acétate de butyle = 1)
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	5.79 (acétate de butyle = 1)
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	5.79 (acétate de butyle = 1)
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	5.79 (acétate de butyle = 1)
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	5.79 (acétate de butyle = 1)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	5.79 (acétate de butyle = 1)
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	5.79 (acétate de butyle = 1)
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	5.79 (acétate de butyle = 1)
	Standard #8	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: LC/MS Pesticide	Non applicable.
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	Non applicable.
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	Non applicable.
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	Non applicable.
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	Non applicable.
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	Non applicable.
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	Non applicable.
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	Non applicable.
	Standard #8	
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: LC/MS Pesticide	Seuil minimal: 4.4%
	Standard #1	Seuil maximal: 16%
	LC/MS Pesticide	Seuil minimal: 4.4%
	Standard #2	Seuil maximal: 16%
	LC/MS Pesticide	Seuil minimal: 4.4%
	Standard #3	Seuil maximal: 16%
	LC/MS Pesticide	Seuil minimal: 4.4%
	Standard #4	Seuil maximal: 16%
	LC/MS Pesticide	Seuil minimal: 4.4%
	Standard #5	Seuil maximal: 16%
	LC/MS Pesticide	Seuil minimal: 4.4%
	Standard #6	Seuil maximal: 16%
	LC/MS Pesticide	Seuil minimal: 4.4%
	Standard #7	Seuil maximal: 16%
	LC/MS Pesticide	Seuil minimal: 4.4%
	Standard #8	Seuil maximal: 16%
<b>Pression de vapeur</b>	: LC/MS Pesticide	9.7 kPa [température ambiante]
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	9.7 kPa [température ambiante]
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	9.7 kPa [température ambiante]
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	9.7 kPa [température ambiante]
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	9.7 kPa [température ambiante]
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	9.7 kPa [température ambiante]
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	9.7 kPa [température ambiante]

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	9.7 kPa [température ambiante]
	Standard #8	
<b>Densité de vapeur</b>	: LC/MS Pesticide	1.41 [Air = 1]
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	1.41 [Air = 1]
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	1.41 [Air = 1]
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	1.41 [Air = 1]
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	1.41 [Air = 1]
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	1.41 [Air = 1]
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	1.41 [Air = 1]
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	1.41 [Air = 1]
	Standard #8	
<b>Densité relative</b>	: LC/MS Pesticide	0.782 [Eau = 1]
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	0.782 [Eau = 1]
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	0.782 [Eau = 1]
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	0.782 [Eau = 1]
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	0.782 [Eau = 1]
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	0.782 [Eau = 1]
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	0.782 [Eau = 1]
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	0.782 [Eau = 1]
	Standard #8	
<b>Solubilité(s)</b>	: LC/MS Pesticide	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Standard #8	
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #8	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: LC/MS Pesticide	274°C
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	247°C
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	247°C
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	247°C
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	247°C
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	247°C
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	247°C
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	247°C
	Standard #8	
<b>Température de décomposition</b>	: LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #8	
<b>Viscosité</b>	: LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #1	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #2	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #3	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #4	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #5	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #6	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #7	
	LC/MS Pesticide	Non disponible.
	Standard #8	

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Propriétés explosives</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Non disponible.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Non disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Le produit est stable.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Le produit est stable.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Le produit est stable.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Le produit est stable.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Le produit est stable.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Le produit est stable.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Le produit est stable.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

	LC/MS Pesticide Standard #6	exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	LC/MS Pesticide Standard #2	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	LC/MS Pesticide Standard #3	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	LC/MS Pesticide Standard #4	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	LC/MS Pesticide Standard #5	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	LC/MS Pesticide Standard #6	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	LC/MS Pesticide Standard #7	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	LC/MS Pesticide Standard #8	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

LC/MS Pesticide Standard #6	apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
LC/MS Pesticide Standard #7	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
LC/MS Pesticide Standard #8	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b>				
Acétonitrile	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17100 ppm	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	2460 mg/kg	-
Methamidophos	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	162 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	100 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	50 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	7500 µg/kg	-
Azinphos-éthyl (ISO)	DL50 Voie cutanée	Rat	250 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	7 mg/kg	-
Phénomiphos (ISO)	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	91 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	178 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	80 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	8 mg/kg	-
Lenacile	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	11000 mg/kg	-
Flufénacet (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	589 mg/kg	-
Disulfoton (ISO)	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	90 mg/m <sup>3</sup>	1 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	180 ppb	1 heures
	DL50 Voie cutanée	Rat	3.6 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2600 µg/kg	-
4H-1,3,5-Thiadiazin-4-one, 2-[(1,1-diméthylethyl)imino] tetrahydro-3-(1-méthylethyl)-5-phenyl-	DL50 Voie cutanée	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2198 mg/kg	-
Spiroxamine	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	1982 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Rat	1068 mg/kg	-
Azinphos-méthyl (ISO)	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	34.5 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	7 mg/kg	-
cyproconazole (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	1020 mg/kg	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b>				
Acétonitrile	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17100 ppm	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	2460 mg/kg	-
1-[2-(Allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	16 g/m <sup>3</sup>	4 heures

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Chlorfenvinphos (ISO)	DL50 Voie cutanée	Lapin	4200 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	4200 mg/kg	-
Chlorpyriphos-méthyl	DL50 Voie orale	Rat	227 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	10 mg/kg	-
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole	DL50 Voie cutanée	Rat	3713 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1828 mg/kg	-
1-(4-Chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentane-3-ol	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	1264 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	1517 mg/kg	-
Cyclopropanecarboxylic acid, 3-[(1Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propen-1-yl]-2,2-diméthyl-, (2-méthyl[1,1'-biphényl]-3-yl)méthyle ester, (1R,3R)-rel-	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	0.371 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
thiophosphate de S-[ (6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl) méthyle] et de O,O-diméthyle Diazinon (ISO)	DL50 Voie cutanée	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3352 mg/kg	-
DL50 Voie orale	DL50 Voie orale	Rat	1.01 mg/l	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	54500 µg/kg	-
DL50 Voie orale	DL50 Voie orale	Rat	1040 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	3.5 g/m <sup>3</sup>	4 heures
Dichlorvos (ISO)	DL50 Voie cutanée	Lapin	3.6 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	180 mg/kg	-
Éthion (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	66 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	15 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
BROMUCONAZOLE	DL50 Voie cutanée	Lapin	107 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	0.75 mg/kg	-
Coumaphos (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	17 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	62 mg/kg	-
Chlorpyrifos (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	13 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	365 mg/kg	-
Ethoprophos	DL50 Voie cutanée	Lapin	500 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	860 mg/kg	-
LC/MS Pesticide Standard #3	DL50 Voie orale	Rat	13 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2000 mg/kg	-
Acétonitrile	DL50 Voie cutanée	Rat	202 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	82 mg/kg	-
Dithiophosphate de S-tert-butylthiométhyle et de O,O-diéthyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	2.4 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	60 mg/kg	-
Succinic acid, mercapto-, diethyl ester, S-ester with O,	DL50 Voie orale	Rat	33 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17100 ppm	4 heures
DL50 Voie orale	DL50 Voie orale	Rat	2460 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	1 mg/kg	-
DL50 Voie cutanée	DL50 Voie cutanée	Rat	7.4 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1.6 mg/kg	-
DL50 Voie cutanée	Lapin	119 mg/kg	-	



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

O-dimethylphosphorothioate	DL50 Voie orale	Rat	158 mg/kg	-
Pirimicarbe	DL50 Voie cutanée	Lapin	500 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	500 mg/kg	-
Pyrimiphos-méthyl (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	68 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1250 mg/kg	-
Quinalphos (ISO)	DL50 Voie cutanée	Rat	300 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	26 mg/kg	-
Thiophosphate de O-(4-bromo-2-chlorophényle) de O-éthyle et de S-propyle	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	3 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	192 mg/kg	-
Phosphamidon	DL50 Voie cutanée	Rat	1610 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	358 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	135 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	80 mg/kg	-
Phenthoate	DL50 Voie cutanée	Rat	125 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	8 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	59 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Rat	700 mg/kg	-
Méthidathion (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	71 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	50 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	196 mg/kg	-
Trans-3-[[[éthylamino)méthoxyphosphinothioyl]oxy]crotonate d'isopropyle	DL50 Voie cutanée	Rat	25 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	20 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	564 mg/kg	-
Dichloro-N-[(diméthylamino)sulphonyl]fluoro-N-(p-tolyl)methanesulphenamide liquid	DL50 Voie orale	Rat	62400 µg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	300 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
1H-1,2,4-Triazole, 1-[[2-[2-chloro-4-(4-chlorophenoxy)phenyl]-4-méthyl-1,3-dioxolan-2-yl]méthyl]-	DL50 Voie cutanée	Rat	500 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1 g/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	3300 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
quinoxyfen Malathion (ISO)	DL50 Voie cutanée	Rat	2010 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1453 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	43790 µg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	4100 mg/kg	-
2-Chloro-2'-éthyl-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-6'-méthylacétanilide	DL50 Voie orale	Rat	290 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>10 g/kg	-
3-[2,4-Dichloro-5-(1-méthylethoxy)phényl]-5-(1,1-diméthyléthyl)-1,3,4-oxadiazole-2(3H)-one	DL50 Voie cutanée	Rat	3170 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2200 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	5200 mg/kg	-
N-(1-Éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine	DL50 Voie orale	Rat	3500 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	320 g/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2260 mg/kg	-

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Molinate (ISO)	DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat Rat	1050 mg/kg 2100 mg/m <sup>3</sup>	- 1 heures
2-Chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide	DL50 Voie cutanée	Lapin	3536 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	1167 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	369 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>6810 mg/kg	-
Mercabame	DL50 Voie orale	Rat	1 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	380 mg/kg	-
Triazophos	DL50 Voie orale	Rat	31 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	280 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
1H-Pyrazole-5-carboxamide, 4-chloro-N-[[4-(1,1-dimethylethyl)phenyl]methyl]-3-ethyl-1-methyl-Mevinphos (ISO)	DL50 Voie cutanée	Rat	1100 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	57 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	595 mg/kg	-
Phosalone	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	0.125 g/m <sup>3</sup>	1 heures
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	14 ppm	1 heures
	DL50 Voie cutanée	Lapin	4700 µg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	4200 µg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	1 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	390 mg/kg	-
DL50 Voie orale	Rat	85 mg/kg	-	
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b>				
Acétonitrile	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17100 ppm	4 heures
Monocrotophos	DL50 Voie orale	Rat	2460 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	63 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
fipronil (ISO)	DL50 Voie cutanée	Lapin	270 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	112 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	8 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	354 mg/kg	-
N-[[4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	DL50 Voie orale	Rat	97 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2 g/kg	-
Carfentrazone-éthyl (ISO)	DL50 Voie cutanée	Rat	>10 g/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	5.09 mg/l	4 heures
Kresoxim-méthyl (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	5.6 g/m <sup>3</sup>	4 heures
Phoxime	DL50 Voie cutanée	Rat	2000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5000 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	1 g/kg	-
2-Chloro-N-[[4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazine-2-yl)amino]carbonyl]benzènesulfonamide	DL50 Voie orale	Rat	300 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2500 mg/kg	-
Linuron	DL50 Voie orale	Rat	5545 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	48 mg/m <sup>3</sup>	4 heures

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Metribuzine	brouillards	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	1146 mg/kg	-
2-[N-(4-Méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-yl)-N-méthylcarbamoylsulfamoyl] benzoate de méthyle	DL50 Voie orale	Lapin	>20 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	2 g/kg	-
Métsulfuron méthyle	DL50 Voie orale	Rat	1100 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
4-Chloro-2-cyano-N,N-diméthyl-5-p-tolylimidazol-1-sulfonamide	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-
Flazasulfuron	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
hexythiazox	DL50 Voie cutanée	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
Hydrazinecarboxamide, 2-[2-(4-cyanophenyl)-1-[3-(trifluorométhyl)phényl]éthylidène]-N-[4-(trifluorométhoxy)phényl]-	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>5000 mg/kg	-
Benzamide, N-[[[3-chloro-4-[1,1,2-trifluoro-2-(trifluorométhoxy)éthoxy]phényl]amino]carbonyl]-2,6-difluoro-	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Aminocarbe (ISO)	DL50 Voie cutanée	Rat	275 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	30 mg/kg	-
Benzamide, N-[[[3,5-dichloro-2,4-difluorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluoro-	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
	Propargite (ISO)	Rat - Mâle, Femelle	0.89 mg/l	4 heures
LC/MS Pesticide Standard #5	brouillards	Lapin	10300 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	250 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	1480 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1480 mg/kg	-
Acétonitrile	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17100 ppm	4 heures
	DL50 Voie orale	Rat	2460 mg/kg	-
Aldicarbe	DL50 Voie cutanée	Lapin	5 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	2500 µg/kg	-
méthylcarbamate de 2-sec-butylphényle	DL50 Voie orale	Rat	0.46 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>5 g/kg	-
N,N'-[Thiobis[(méthylimino)carbonyloxy]]bis (thioimidoacetate) de diméthyle	DL50 Voie orale	Rat	350 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	220 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
2-tert-butyl-5-(4-tert-butylbenzylthio)-4-chloropyridazin-3(2H)-one	DL50 Voie cutanée	Lapin	6310 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	39 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	570 mg/kg	-
3-(2-Chloro-thiazol-5-ylméthyl)-5-méthyl[1,3,5]	DL50 Voie orale	Rat	1563 mg/kg	-

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

oxadiazixane-4-ylidène-N-nitroamine Carbendazine (ISO)	DL50 Voie cutanée DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale DL50 Voie orale	Lapin Rat Rat Rat	8500 mg/kg 2 g/kg >5050 mg/kg 134 mg/kg	- - - -
4-[2-[4-(1,1-diméthyléthyl)phényl]éthoxy]quinazoline Cyanamide, N-[3-[(6-chloro-3-pyridinyl)méthyl]-2-thiazolidinylidène]-, [N(Z)]-	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	1223 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
Diuron	DL50 Voie orale DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Rat Rat	444 mg/kg >5 g/kg 1 g/kg	- - -
Methomyl	CL50 Inhalation Vapeurs CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie cutanée DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale DL50 Voie cutanée	Rat Rat Lapin Rat Rat Rat	0.3 g/m <sup>3</sup> 77 ppm 556 mg/kg 1000 mg/kg 12 mg/kg >5000 mg/kg	4 heures 4 heures - - - -
2-Imidazolidinimine, 1-[ (6-chloro-3-pyridinyl)méthyl]-N-nitro-, (2E)-	DL50 Voie orale	Rat	410 mg/kg	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b>				
Acétonitrile	CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie orale	Rat Rat	17100 ppm 2460 mg/kg	4 heures -
Trichlorfon	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Rat	2 g/kg 450 mg/kg	- -
Omethoate	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Rat	700 mg/kg 30 mg/kg	- -
Flumioxazine (ISO) Carbaryl (ISO)	DL50 Voie orale DL50 Voie cutanée DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Lapin Rat Rat	>5000 mg/kg 2 g/kg 4 g/kg 230 mg/kg	- - - -
Propoxur	CL50 Inhalation Poussière et brouillards CL50 Inhalation Poussière et brouillards DL50 Voie cutanée DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Rat Lapin Rat Rat	1440 mg/m <sup>3</sup> 360 mg/m <sup>3</sup> 500 mg/kg 800 mg/kg 41 mg/kg	1 heures 4 heures - - -
2,4-Diméthyl-6-oxa-5-oxo-3-thia-2,4-diazadecanoate de 2,3-dihydro-2,2-diméthyl-7-benzofuryle	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	214 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
Methanesulfonamide, N-[2,4-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]phényl]-	DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat Rat	53 mg/kg >4.14 mg/l	- 4 heures
(RS)-3,5-Dichloro-N-(3-chloro-1-éthyl-1-méthyl-2-oxopropyl)-p-toluamide	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat Rat Rat	>2000 mg/kg 285 mg/kg 5.3 g/m <sup>3</sup>	- - 4 heures
phosmet	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat Rat Rat	2000 mg/kg 5000 mg/kg 54 mg/m <sup>3</sup>	- - 4 heures

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b>	DL50 Voie cutanée	Rat	1326 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	92500 µg/kg	-
Acétonitrile	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	17100 ppm	4 heures
Mercaptodiméthur (ISO)	DL50 Voie orale	Rat	2460 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	2000 mg/kg	-
Avermectin B1	DL50 Voie cutanée	Rat	300 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	13 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	1100 mg/m³	4 heures
Mélange (50-95 %) de: (2R, 3aS,5aR,5bS,9S,13S,14R,16aS,16bR)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-O-méthyl-alpha-L-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-bêta-D-érythro-pyranosyloxy)-9-éthyl-2,3a,5a,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-14-méthyl-1H-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione et (2R,3aS,5aR,5bS,9S,13S,14R,16aS,16bS)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-O-méthyl-alpha-L-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-bêta-D-érythro-pyranosyloxy)-9-éthyl-2,3,3a,5a,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-4,14-diméthyl-1H-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione	DL50 Voie orale	Rat	1.5 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
5,5-Diméthyl-perhydro-pyrimidin-2-one-alpha-(4-trifluorométhylstyryl)-alpha-(4-trifluorométhyl)cinnamylidènehydrazone	DL50 Voie cutanée	Rat	2800 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3.738 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
ivermectine	DL50 Voie cutanée	Rat	1502 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	817 mg/kg	-
Chlorotoluron	DL50 Voie orale	Rat	2 mg/kg	-
Mexacarbate	DL50 Voie orale	Rat	5800 mg/kg	-
1-(3,5-Dichloro-4-(1,1,2,2-tétrafluoroéthoxy)phényl)-3-(2,6-difluorobenzoyl)urée	DL50 Voie orale	Rat	8.5 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>5 g/kg	-
Temephos	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	970 mg/kg	-
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,	DL50 Voie cutanée	Rat	1370 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	1 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	25 mg/kg	-

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one tebuthiuron	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Rat	>5 g/kg 644 mg/kg	- -
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b>				
Acétonitrile	CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie orale	Rat Rat	17100 ppm 2460 mg/kg	4 heures -
4-Cyclopropyl-6-méthyl-n-phenyl-2-pyrimidinamin	DL50 Voie cutanée	Lapin	>2000 mg/kg	-
desmediphame	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-
Lenacile	DL50 Voie orale DL50 Voie cutanée	Rat Lapin	9600 mg/kg >5 g/kg	- -
[1,2,4]Triazolo[1,5-a]pyrimidine-2-sulfonamide, N-(2,6-difluorophenyl)-5-méthyl-	DL50 Voie orale DL50 Voie orale	Rat Rat	11000 mg/kg >5 g/kg	- -
Carbofuran (ISO)	DL50 Voie cutanée DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat Rat	885 mg/kg 120 mg/kg 5 mg/kg	- - -

### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b>	
Voie orale	501.5 mg/kg
Voie cutanée	1103.3 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	11.03 mg/l
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b>	
Voie orale	501.8 mg/kg
Voie cutanée	1103.9 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	11.04 mg/l
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b>	
Voie orale	502.5 mg/kg
Voie cutanée	1105.6 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	11.06 mg/l
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b>	
Voie orale	502.9 mg/kg
Voie cutanée	1106.3 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	11.06 mg/l
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b>	
Voie orale	501.8 mg/kg
Voie cutanée	1104 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	11.04 mg/l
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b>	
Voie orale	501.2 mg/kg
Voie cutanée	1102.7 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	11.03 mg/l
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b>	
Voie orale	501.7 mg/kg
Voie cutanée	1103.8 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	11.04 mg/l
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b>	



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Voie orale	501.1 mg/kg
Voie cutanée	1102.4 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	11.02 mg/l

### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> Acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
cyproconazole (ISO)	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	60 milligrams	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b> Acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
1-[2-(Allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	49 milligrams	-
Chlorpyrifos-méthyl	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Diazinon (ISO)	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	500 milligrams	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> Acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Quinalphos (ISO)	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	100 microliters	-
Méthidathion (ISO)	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24400 Micrograms	-
2-Chloro-2'-éthyl-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-6'-méthylacétanilide	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	334 milligrams	-
1H-Pyrazole-5-carboxamide, 4-chloro-N-[[4-(1,1-diméthylethyl)phényl]méthyl]-3-éthyl-1-méthyl-	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b> Acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500	-

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> Acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	milligrams 24 heures 100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b> Acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Trichlorfon	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	144 heures 120 milligrams	-
Carbaryl (ISO)	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	Intermittent 24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 12 milligrams	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b> Acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Temephos	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromène[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	1 Percent	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b> Acétonitrile	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Carbofuran (ISO)	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-

### Sensibilisant

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> Dichloro-N-[(diméthylamino)sulphonyl]fluoro-N-(p-tolyl) methanesulphenamide liquid	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> Cyanamide, N-[3-[(6-chloro-3-pyridinyl)méthyl]-2-thiazolidinylidene]-, [N(Z)]-	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b> (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> Flufénacet (ISO) 4H-1,3,5-Thiadiazin-4-one, 2-[(1,1-diméthylethyl)imino] tetrahydro-3-(1-méthylethyl)-5-phenyl- Spiroxamine cyproconazole (ISO)	Catégorie 2 Catégorie 2 Catégorie 2 Catégorie 2	Indéterminé Indéterminé Indéterminé Indéterminé	Indéterminé Indéterminé yeux foie
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b> Cyclopropanecarboxylic acid, 3-[(1Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propen-1-yl]-2,2-diméthyl-, (2-méthyl[1,1'-biphenyl]-3-yl)méthyl ester, (1R,3R)-rel-	Catégorie 1	Indéterminé	système nerveux
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> Dichloro-N-[(diméthylamino)sulphonyl]fluoro-N-(p-tolyl) methanesulphenamide liquid Molinate (ISO) 1H-Pyrazole-5-carboxamide, 4-chloro-N-[[4-(1,1-diméthylethyl)phényl]méthyl]-3-éthyl-1-méthyl-	Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 2	Indéterminé Indéterminé Indéterminé	Indéterminé Indéterminé tractus gastro-intestinal
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b> fipronil (ISO) famoxadone Linuron Hydrazinecarboxamide, 2-[2-(4-cyanophényl)-1-[3-(trifluorométhyl)phényl]éthylidène]-N-[4-(trifluorométhoxy)phényl]-	Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 2 Catégorie 2	Indéterminé Indéterminé Indéterminé Indéterminé	Indéterminé Indéterminé Indéterminé Indéterminé
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> Diuron	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b> 2,4-Diméthyl-6-oxa-5-oxo-3-thia-2,4-diazadecanoate de 2,3-dihydro-2,2-diméthyl-7-benzofuryle	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b> Avermectin B1 5,5-Diméthyl-perhydro-pyrimidin-2-one-alpha-(4-trifluorométhylstyryl)-alpha-(4-trifluorométhyl)	Catégorie 1 Catégorie 1	Indéterminé Indéterminé	système nerveux Indéterminé

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

cinnamylidènehydrazone  
ivermectine

Catégorie 2

Indéterminé

Indéterminé

### Danger par aspiration

Non disponible.

### Informations sur les voies d'exposition probables

: LC/MS Pesticide Standard #1  
LC/MS Pesticide Standard #2  
LC/MS Pesticide Standard #3  
LC/MS Pesticide Standard #4  
LC/MS Pesticide Standard #5  
LC/MS Pesticide Standard #6  
LC/MS Pesticide Standard #7  
LC/MS Pesticide Standard #8

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

#### Inhalation

: LC/MS Pesticide Standard #1  
LC/MS Pesticide Standard #2  
LC/MS Pesticide Standard #3  
LC/MS Pesticide Standard #4  
LC/MS Pesticide Standard #5  
LC/MS Pesticide Standard #6  
LC/MS Pesticide Standard #7  
LC/MS Pesticide Standard #8

Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.

#### Ingestion

: LC/MS Pesticide Standard #1  
LC/MS Pesticide Standard #2  
LC/MS Pesticide Standard #3  
LC/MS Pesticide Standard #4  
LC/MS Pesticide Standard #5  
LC/MS Pesticide Standard #6  
LC/MS Pesticide Standard #7  
LC/MS Pesticide Standard #8

Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif en cas d'ingestion.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Contact avec la peau</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Nocif par contact cutané.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Nocif par contact cutané.
<b>Contact avec les yeux</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Provoque une sévère irritation des yeux.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Provoque une sévère irritation des yeux.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucune donnée spécifique.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucune donnée spécifique.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Standard #6		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #7		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #8		
<b>Contact avec la peau</b>	: LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #1		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #2		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #3		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #4		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #5		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #6		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #7		
	LC/MS Pesticide	Aucune donnée spécifique.	
	Standard #8		
<b>Contact avec les yeux</b>	: LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:	
	Standard #1	douleur ou irritation	
		larmoiement	
		rougeur	
	LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:	
	Standard #2	douleur ou irritation	
		larmoiement	
		rougeur	
	LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:	
	Standard #3	douleur ou irritation	
		larmoiement	
		rougeur	
	LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:	
	Standard #4	douleur ou irritation	
		larmoiement	
		rougeur	
	LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:	
	Standard #5	douleur ou irritation	
		larmoiement	
		rougeur	
	LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:	
	Standard #6	douleur ou irritation	
		larmoiement	
		rougeur	
	LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:	
	Standard #7	douleur ou irritation	
		larmoiement	
		rougeur	
	LC/MS Pesticide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:	
	Standard #8	douleur ou irritation	
		larmoiement	
		rougeur	



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

<b>Généralités</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucun effet important ou danger critique connu.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: LC/MS Pesticide Standard #1	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #2	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #3	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #4	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #5	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #6	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #7	Aucun effet important ou danger critique connu.
	LC/MS Pesticide Standard #8	Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b>			
Acétonitrile	Aiguë CL50 3685000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Methamidophos	Aiguë CE50 0.3 mg/l Eau douce	Algues - Nitzschia sp. - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 0.026 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.00028 µg/l Eau de mer	Crustacés - Macrobrachium rosenbergii - Zoé	48 heures
	Aiguë CL50 1.28 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 4.49 ppb	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Azinphos-éthyl (ISO)	Aiguë CE50 4 µg/l Eau douce	Crustacés - Simocephalus serrulatus	48 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau de mer	Algues - Tetraselmis suecica - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
Phénomiphos (ISO)	Aiguë CE50 38.49 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 1.3 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 150 ppb Eau de mer	Crustacés - Penaeus duorarum - Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CL50 4.5 ppb Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Chronique NOEC 0.12 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 3.8 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	91 jours
Flufénacet (ISO)	Aiguë CL50 2.26 ppm Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Chronique NOEC 6.3 ppm	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 179 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	82 jours
Disulfoton (ISO)	Aiguë CE50 11 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	72 heures
	Aiguë CE50 25 µg/l Eau de mer	Crustacés - Penaeus aztecus - Adulte	48 heures
	Aiguë CE50 11 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 8.2 ppb Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau de mer	Algues - Tetraselmis suecica	96 heures
	Chronique NOEC 0.037 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 16.2 ppb	Poisson - Cyprinodon variegatus	33 jours
4H-1,3,5-Thiadiazin-4-one, 2-[(1,1-diméthylethyl)imino]tetrahydro-3-(1-méthylethyl)-5-phenyl-	Aiguë CE50 2.94 ppm Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 0.42 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.26 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.08 ppm	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 8.4 ppb Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	276 jours
(E)-2-(Méthoxyimino)-N-méthyl-2-[α-(2,5-xylyloxy)-o-toly]acétamide	Aiguë CL50 0.039 mg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio - Jeune de l'année	96 heures
Benzamide, 2,6-dichloro-N-[3-chloro-5-(trifluorométhyl)-2-pyridinyl]méthyl]-	Aiguë CE50 51 ppb Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Aiguë CE50 1700 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

4(3H)-Quinazolinone, 6-iodo-2-propoxy-3-propyl-Butanoic acid, 2,2-dimethyl-, 3-(2,4-dichlorophenyl)-2-oxo-1-oxaspiro[4.5]dec-3-en-4-yl ester	Aiguë CL50 349 ppb Eau douce Chronique NOEC 151 ppb CL50 0.287 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss Poisson - Pimephales promelas Daphnie	96 heures 33 jours 48 heures
Spiroxamine	Aiguë CL50 >450000 ppb Eau douce  Chronique NOEC 11.1 ppb Chronique NOEC 1.95 ppb Aiguë CE50 1.18 ppb Eau de mer Aiguë CE50 2.57 ppb Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus  Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Skeletonema costatum Algues - Scenedesmus subspicatus	96 heures  21 jours 97 jours 96 heures 72 heures
Azinphos-méthyl (ISO)	Aiguë CE50 2.55 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.034 ppm Chronique NOEC 2.6 ppb Eau douce Aiguë CE50 1.13 ppb Eau douce Aiguë CL50 0.25 µg/l Eau douce Aiguë CL50 0.36 ppb Eau douce Chronique CE10 0.033 µg/l Eau douce Chronique NOEC 10 mg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna Daphnie - Daphnia magna Poisson - Danio rerio Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Gammarus lacustris Poisson - Esox lucius Crustacés - Cladocera Algues - Tetraselmis suecica - Phase de Croissance Exponentielle	48 heures 21 jours 230 jours 48 heures 48 heures 96 heures 21 jours 96 heures
cyproconazole (ISO)	Chronique NOEC 0.25 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.17 µg/l Eau de mer  Aiguë CE50 26 ppm Eau douce Aiguë CL50 19 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.019 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Cyprinodon variegatus - Embryon Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna	21 jours 28 jours  48 heures 96 heures 21 jours
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b>			
Acétonitrile	Aiguë CI50 3685000 µg/l Eau douce  Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas Plantes aquatiques - Lemna minor Daphnie - Daphnia magna	96 heures 48 heures 96 heures 96 heures 21 jours
1-[2-(Allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole	Aiguë CE50 0.73 ppm Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Chlorfenvinphos (ISO)	Aiguë CE50 3.54 ppm Eau douce Aiguë CL50 1.48 ppm Eau douce Aiguë CL50 0.4 µg/l Eau douce Aiguë CL50 100 µg/l Eau douce Aiguë CL50 39 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Crustacés - Ceriodaphnia dubia Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oreochromis niloticus	48 heures 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
Chlorpyriphos-méthyl	Aiguë CE50 0.000028 ppm Eau de mer	Crustacés - Penaeus duorarum - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole	Aiguë CE50 1.11 ppb Eau douce Aiguë CL50 12.6 ppb Eau douce Aiguë CE50 0.8 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Chlamydomonas noctigama	48 heures 96 heures 3 jours
	Aiguë CE50 1.29 mg/l Eau douce Aiguë CE50 3.2 ppm Eau douce Aiguë CL50 0.763 mg/l Eau de mer	Algues - Chlorella vulgaris Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Palaemon adspersus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures 48 heures 48 heures
	Aiguë CL50 0.83 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

1-(4-Chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentane-3-ol	Chronique CI10 6.8 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Chronique NOEC 0.31 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.18 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	30 jours
	Aiguë CE50 1.45 ppm Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	4 jours
Cyclopropanecarboxylic acid, 3-[(1Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propen-1-yl]-2,2-diméthyl-, (2-méthyl[1,1'-biphényl]-3-yl)méthyle ester, (1R,3R)-rel-	Aiguë CI50 3200 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CL50 750 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 2.37 mg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio - Juvénile de 10 centimètres environ	96 heures
	Chronique CI10 1200 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Cyclopentanol, 2-[4-chlorophényl)méthyl]-5-(1-méthylethyl)-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)-	Chronique NOEC 0.12 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.012 ppm	Poisson - Oncorhynchus mykiss	83 jours
	Aiguë CL50 0.07 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	Aiguë CL50 0.32 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Instar	48 heures
thiophosphate de S-[6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle Diazinon (ISO)	Aiguë CL50 0.15 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.0013 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 1.7 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1.53 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Dichlorvos (ISO)	Chronique NOEC 0.18 ppb	Poisson - Pimephales promelas	32 jours
	Aiguë CL50 0.61 µg/l Eau de mer	Crustacés - Homarus americanus - Intermue	48 heures
	Aiguë CE50 10.82 mg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa	96 heures
	Aiguë CE50 0.522 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Dichlorvos (ISO)	Aiguë CL50 0.21 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 0.000072 mg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	96 heures
	Chronique NOEC 0.17 mg/l Eau douce	Algues - Chlorella vulgaris - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Chronique NOEC 6.43 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Oryza sativa - Graine	4 jours
	Chronique NOEC 0.15 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	21 jours
	Chronique NOEC 0.018 ppb Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	30 jours
	Aiguë CE50 0.066 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CI50 110000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CI50 398000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 0.13 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia	48 heures
Aiguë CL50 2.5 µg/l Eau douce	Poisson - Mystus vittatus	96 heures	
Chronique NOEC 239000 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures	



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Éthion (ISO)	Chronique NOEC 6.66 µg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	21 jours
	Chronique NOEC 0.109 à 0.266 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	21 jours
BROMUCONAZOLE	Chronique NOEC 5.2 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	61 jours
	Aiguë CE50 0.056 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Coumaphos (ISO)	Aiguë CL50 2.4 ppb Eau de mer	Crustacés - Penaeus aztecus	48 heures
	Aiguë CL50 49 ppb Eau de mer	Poisson - Menidia menidia	96 heures
Chlorpyrifos (ISO)	Chronique NOEC 0.025 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 13 ppb	Poisson - Pimephales promelas	33 jours
Éthion (ISO)	Aiguë CE50 0.085 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1.7 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Coumaphos (ISO)	Chronique NOEC 0.006 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 0.192 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Adulte	48 heures
Chlorpyrifos (ISO)	Aiguë CL50 0.14 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus lacustris	48 heures
	Aiguë CL50 150 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
Chlorpyrifos (ISO)	Chronique NOEC 0.034 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 11.7 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	62 jours
Éthion (ISO)	Aiguë CE50 138 µg/l Eau de mer	Algues - Isochrysis galbana	96 heures
	Aiguë CE50 32.4 ng/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
Éthion (ISO)	Aiguë CL50 0.048 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 0.4 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia peninsulae	96 heures
Éthion (ISO)	Chronique NOEC 400 µg/l Eau de mer	Algues - Dunaliella tertiolecta - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Chronique NOEC 0.01 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	21 jours
Éthion (ISO)	Chronique NOEC 0.21 ppb Eau douce	Poisson - Clarias batrachus	30 jours
	Aiguë CE50 3800 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
Éthion (ISO)	Aiguë CE50 42.8 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 6.3 µg/l Eau de mer	Poisson - Lagodon rhomboides	96 heures
Éthion (ISO)	Chronique NOEC 0.36 µg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia	21 jours
	Chronique NOEC 0.8 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Éthion (ISO)	Chronique NOEC 2 ppb Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	112 jours
	LC/MS Pesticide Standard #3		
Acétonitrile	Aiguë CI50 3685000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Dithiophosphate de S-tert-butylthiométhyle et de O,O-diéthyle	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
Dithiophosphate de S-tert-butylthiométhyle et de O,O-diéthyle	Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 0.59 mg/l Eau douce	Algues - Nitzschia sp. - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
Dithiophosphate de S-tert-butylthiométhyle et de O,O-diéthyle	Aiguë CE50 0.121 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 0.31 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Dithiophosphate de S-tert-butylthiométhyle et de O,O-diéthyle	Aiguë CL50 0.77 ppb Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Chronique NOEC 10 µg/l Eau douce	Algues - Algae	4 jours
Dithiophosphate de S-tert-butylthiométhyle et de O,O-diéthyle	Chronique NOEC 0.03 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours



## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Succinic acid, mercapto-, diethyl ester, S-ester with O, O-dimethylphosphorothioate	Chronique NOEC 0.64 ppb Aiguë CL50 2.3 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	95 jours
	Aiguë CL50 12.08 µg/l Eau douce	Poisson - Ictalurus furcatus - Juvénile de 10 centimètres environ	96 heures
Pirimicarbe	Aiguë CE50 120 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 0.0065 ppm Eau douce Aiguë CL50 29 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.0009 ppm Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna	96 heures 48 heures 96 heures 21 jours
Pyrimiphos-méthyl (ISO)	Chronique NOEC 4.4 ppm Aiguë CE50 0.11 ppb Eau douce Aiguë CL50 2.271 µg/l Eau de mer	Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Siriella armata - Nouveau-né	36 jours 48 heures 48 heures
	Aiguë CL50 3.47 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis niloticus - Juvénile de 10 centimètres environ	96 heures
Quinalphos (ISO)	Aiguë CL50 0.124 µg/l Eau de mer	Crustacés - Penaeus monodon - Mysis	48 heures
	Aiguë CL50 70 µg/l Eau douce Aiguë CE50 0.93 ppb Eau douce	Poisson - Nuria danrica - Adulte Daphnie - Daphnia magna	96 heures 48 heures
Thiophosphate de O-(4-bromo-2-chlorophényle) de O-éthyle et de S-propyle	Aiguë CL50 0.041 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 2.31 ppb Eau douce Chronique NOEC 2 ppb Aiguë CE50 12.7 ppb Eau douce Aiguë CL50 0.00007 µl/L Eau douce Aiguë CL50 110 µg/l Eau douce Chronique NOEC 1.5 ppb Eau douce Chronique NOEC 1.1 ppm Aiguë CL50 24 ppb Eau de mer	Poisson - Channa punctata Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Moina sp. - Adulte Poisson - Gambusia affinis Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Crustacés - Penaeus duorarum - Adulte	96 heures 31 jours 48 heures 48 heures 96 heures 21 jours 60 jours 48 heures
Phosphamidon	Aiguë CL50 1.7 µg/l Eau douce Aiguë CL50 3.3 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia carinata Poisson - Lepomis macrochirus - Adulte	48 heures 96 heures
	Aiguë CE50 7.5038 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
Méthidathion (ISO)	Aiguë CE50 6.4 ppb Eau douce Aiguë CL50 14 µg/l Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Homarus americanus	48 heures 48 heures
	Aiguë CL50 2.2 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures 96 heures
Trans-3-[[éthylamino)méthoxyphosphinothioyl]oxy]crotonate d'isopropyle	Chronique NOEC 0.5 ppb Eau douce Chronique NOEC 6.3 ppb Aiguë CE50 9.5 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas Algues - Scenedesmus subspicatus	21 jours 35 jours 72 heures
	Aiguë CE50 27 µg/l Eau douce Aiguë CE50 3.3 ppb Eau douce Aiguë CL50 0.19 ppm Eau douce Chronique CE10 1.9 mg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus roeseli Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus Algues - Scenedesmus subspicatus	48 heures 48 heures 96 heures 72 heures
Dichloro-N-[[diméthylamino)sulphonyl]fluoro-N-(p-tolyl)methanesulphenamide liquid	Chronique NOEC 0.1 µg/l Eau douce Aiguë CE50 0.19 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Daphnie - Daphnia magna	21 jours 48 heures
	Aiguë CL50 0.03 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

1H-1,2,4-Triazole, 1-[[2-[2-chloro-4-(4-chlorophenoxy)phenyl]-4-methyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-	Chronique NOEC 0.1 ppm Aiguë CE50 1.338 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Algues - Scenedesmus acutus var. acutus	21 jours 96 heures
	Aiguë CL50 0.298 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
quinoxifen	Aiguë CL50 1.329 µg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio	96 heures
	Chronique NOEC 0.005 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 1.9 ppb Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	268 jours
	Aiguë CE50 91 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Instar	48 heures
2-Cyclohexen-1-one, 2-[(1E)-1-[[[(2E)-3-chloro-2-propen-1-yl]oxy]imino]propyl]-5-[2-(ethylthio)propyl]-3-hydroxy-	Aiguë CL50 270 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 27.8 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 4.09 ppb	Poisson - Cyprinodon variegatus	39 jours
	Aiguë CE50 22.8676 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
Isoxaflutole (ISO)	Aiguë CE50 20.2 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 19 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.94 ppm	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.01 ppm	Poisson - Pimephales promelas	32 jours
Malathion (ISO)	Aiguë CE50 1.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1.7 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CE50 0.5 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 0.9 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
2-Chloro-2'-éthyl-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-6'-méthylacétanilide	Aiguë CL50 11.676 ng/L Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	96 heures
	Chronique NOEC 34 mg/l Eau douce	Algues - Euglena gracilis	72 heures
	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer	Crustacés - Scylla serrata	3 semaines
	Chronique NOEC 0.06 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 21 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	97 jours
	Aiguë CE50 50.9 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 343 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CE50 1100 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 4.25 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 37.17 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
3-[2,4-Dichloro-5-(1-méthylethoxy)phényl]-5-(1,1-diméthyléthyl)-1,3,4-oxadiazole-2(3H)-one	Aiguë CL50 3.9 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique CE10 11 µg/l Eau douce	Algues - Achnanthydium minutissimum	96 heures
	Chronique NOEC 187 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours
	Chronique NOEC 0.354 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
3-[2,4-Dichloro-5-(1-méthylethoxy)phényl]-5-(1,1-diméthyléthyl)-1,3,4-oxadiazole-2(3H)-one	Chronique NOEC 0.78 ppm	Poisson - Pimephales promelas	35 jours
	Aiguë CE50 56 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 0.53 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 15.4 ppm Eau douce	Crustacés - Orconectes nais - Adulte	48 heures
Aiguë CL50 0.88 ppm Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures	

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

N-(1-Éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylylidine	Chronique NOEC 7 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Chronique NOEC 0.03 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.88 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	97 jours
	Aiguë CE50 14 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 0.1793 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 0.28 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 76 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Nauplius	48 heures
	Aiguë CL50 0.138 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 6 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Molinate (ISO)	Chronique NOEC 0.014 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna
Chronique NOEC 119 ng/L Eau douce		Poisson - Oncorhynchus mykiss	28 jours
Aiguë CE50 0.22 ppm Eau douce		Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	4 jours
Aiguë CE50 4.36 mg/l Eau douce		Algues - Nannochloropsis oculata	72 heures
Aiguë CE50 600 µg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia magna - Instar	48 heures
Aiguë CL50 390 µg/l Eau douce		Crustacés - Gammarus fasciatus - Instar	48 heures
Aiguë CL50 355 µg/l Eau douce		Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
Chronique NOEC 220 µg/l Eau douce		Algues - Scenedesmus acutus	96 heures
Chronique NOEC 0.38 ppm Eau douce		Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Chronique NOEC 90 µg/l Eau douce		Poisson - Cyprinus carpio	28 jours
Mercabame	Aiguë CL50 0.004 mg/l Eau douce	Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures
	Aiguë CE50 12.92 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
Triazophos	Aiguë CE50 0.007 mg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	96 heures
	Chronique NOEC 0.094 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
1H-Pyrazole-5-carboxamide, 4-chloro-N-[[4-(1,1-diméthylethyl)phényl]méthyl]-3-éthyl-1-méthyl-	Aiguë CE50 40.2 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 17.8 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Mevinphos (ISO)	Aiguë CE50 0.16 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Larves	48 heures
	Aiguë CL50 0.95 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia	48 heures
Phosalone	Aiguë CL50 41.77 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CE50 0.83 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 1200 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 474.4 µg/l Eau de mer	Crustacés - Scylla serrata - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	48 heures
	Aiguë CL50 50 ppb Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b>			
Acétonitrile	Aiguë CL50 3685000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Monocrotophos	Aiguë CE50 69 µg/l Eau de mer	Crustacés - Penaeus aztecus - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 388 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 3.8 µg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	96 heures
	Chronique NOEC 0.96 mg/l Eau douce	Poisson - Channa punctata	60 jours
fipronil (ISO)	Aiguë CE50 631.2 µg/l Eau de mer	Algues - Dunaliella tertiolecta - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 0.54 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus acutus var. acutus - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 0.99 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 0.0348 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 83 ppb Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Chronique NOEC 250 µg/l Eau de mer	Algues - Dunaliella tertiolecta - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Chronique NOEC 13 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Oryza sativa - Graine	4 jours
	Chronique NOEC 0.16 µg/l Eau de mer	Crustacés - Amphiascus tenuiremis - Copépodite	21 jours
	Chronique NOEC 9.6 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.05 µg/l Eau douce	Poisson - Rhamdia quelen	60 jours
N-[[[4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	Aiguë CE50 >124 ppm Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 0.04 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 0.37 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina - Cystes	48 heures
	Aiguë CL50 32990 µg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus - Adulte	96 heures
	Chronique NOEC 0.69 µg/l Eau de mer	Crustacés - Callinectes sp. - Juvenile (oïselet, couvée, sevrage)	21 jours
	Chronique NOEC 1 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 16 ng/L Eau de mer	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	28 jours
Carfentrazone-éthyl (ISO)	Aiguë CE50 12.7 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CL50 1.14 ppm Eau de mer	Poisson - Menidia peninsulae	96 heures
	Chronique NOEC 22 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	89 jours
Kresoxim-méthyl (ISO)	Aiguë CE50 55.1 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	4 jours
	Aiguë CE50 332 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 190 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 87 ppb	Poisson - Pimephales promelas	28 jours
Phoxime	Aiguë CE50 1.979 mg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa	96 heures
	Aiguë CL50 349 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa	96 heures
famoxadone	Aiguë CE50 11.8 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 12 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.085 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 1.4 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	90 jours
2-Chloro-N-[[[4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazine-2-yl)amino]carbonyl]benzènesulfonamide	Aiguë CE50 0.067 ppm Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 135 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Linuron	Aiguë CE50 0.7 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures	
	Aiguë CE50 370 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 38 mg/l Eau douce	Poisson - Salmo trutta	96 heures	
	Chronique NOEC 63 µg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus acutus	96 heures	
	Chronique NOEC 20 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 31.4 ppm	Poisson - Oncorhynchus mykiss	77 jours	
	Aiguë CE50 6 µg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus acutus	3 jours	
	Aiguë CE50 0.12 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 0.89 ppm Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	96 heures	
	Chronique CE10 1.2 µg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus acutus	3 jours	
Metribuzine	Chronique NOEC 4.3 à 5.1 µg/l Eau douce	Crustacés - Crustacea	21 jours	
	Chronique NOEC 0.13 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 1 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Adulte	28 jours	
	Aiguë CE50 23 µg/l Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii	96 heures	
	Aiguë CE50 22.5 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	
	Aiguë CE50 36 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures	
	Aiguë CE50 4.18 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 35.36 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né	48 heures	
	Aiguë CL50 3400 µg/l Eau douce	Poisson - Ictalurus punctatus - Juvénile de 10 centimètres environ	96 heures	
	Chronique NOEC 19 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures	
2-[N-(4-Méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-yl)-N-méthylcarbamoylsulfamoyl] benzoate de méthyle	Chronique NOEC 19 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	4 jours	
	Chronique NOEC 18 µg/l Eau douce	Crustacés - Macrocylops sp.	21 jours	
	Chronique NOEC 1.29 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 0.9 mg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio - Embryon	30 jours	
	Aiguë CL50 132 ppm Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	96 heures	
	Métsulfuron méthyle	Chronique NOEC 28 ppm	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
		Chronique NOEC 11.8 ppm	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 jours
		Aiguë CE50 597 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
		Aiguë CE50 130 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
		Aiguë CE50 0.4 à 0.6 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	3 jours
Aiguë CE50 0.4 µg/l Eau douce		Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures	
Aiguë CE50 >150 ppm Eau douce		Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
Aiguë CL50 100000 à 1000000 µg/l Eau douce		Poisson - Clarias batrachus	96 heures	
Chronique CE10 106 µg/l Eau douce		Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	
Chronique NOEC 0.002 mg/l Eau douce		Poisson - Leporinus obtusidens	30 jours	
4-Chloro-2-cyano-N,N-diméthyl-5-p-tolylimidazol-1-sulfonamide	Aiguë CE50 0.043 ppm Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures	
	Aiguë CE50 680 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	
	Aiguë CE50 158 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Flazasulfuron	Aiguë CL50 3.32 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.12 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.011 ppm Eau douce Chronique NOEC 90.1 ppb Aiguë CE50 1.29 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Navicula pelliculosa Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures 96 heures 21 jours 33 jours 3 jours
	Aiguë CE50 4.1 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
hexythiazox	Aiguë CE50 >106 ppm Eau douce Aiguë CL50 115 ppm Eau douce Chronique NOEC 17 ppm Aiguë CE50 0.742 ppm Eau douce Aiguë CL50 0.53 ppm Eau douce Chronique NOEC 6.1 ppb Eau douce Aiguë CE50 2.56 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia carinata Poisson - Lepomis macrochirus Daphnie - Daphnia magna Daphnie - Daphnia magna	48 heures 96 heures 89 jours 48 heures 96 heures 21 jours 48 heures
	Hydrazinecarboxamide, 2-[2-(4-cyanophenyl)-1-[3-(trifluorométhyl)phényl]éthylidène]-N-[4-(trifluorométhoxy)phényl]-	Aiguë CL50 0.732 ppm Eau douce Chronique NOEC 1.47 ppb Chronique NOEC 1.15 ppb Aiguë CE50 32000 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna Poisson - Cyprinodon variegatus Algues - Pseudokirchneriella subcapitata
Benzamide, N-[[[3-chloro-4-[1,1,2-trifluoro-2-(trifluorométhoxy)éthoxy]phényl]amino]carbonyl]-2,6-difluoro-	Aiguë CE50 4.31 ppb Eau douce Aiguë CL50 62400 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.0299 ppb Aiguë CE50 5 ppb Eau douce Aiguë CL50 29 µg/l Eau douce Aiguë CL50 80 µg/l Eau douce Chronique NOEC 38.9 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Gammarus lacustris Poisson - Pimephales promelas Poisson - Pimephales promelas Embryon Daphnie - Daphnia magna	48 heures 96 heures 21 jours 48 heures 48 heures 96 heures 31 jours 21 jours
	Aminocarbe (ISO)	Chronique NOEC 100 ppb Chronique NOEC 6 ppb Aiguë CL50 40 µg/l Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus mykiss Crustacés - Tisbe battagliai - Nauplius
3,6-Bis(o-chlorophényl)-1,2,4,5-tétrazine	Aiguë CE50 38.86 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus acutus var. acutus Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas	96 heures 48 heures 96 heures 96 heures 21 jours 35 jours
	Chronique NOEC 9 ppb Eau douce Chronique NOEC 16 ppb		
Benzamide, N-[[[3,5-dichloro-2,4-difluorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluoro-Propargite (ISO)	Aiguë CE50 74 ppb Eau douce Aiguë CL50 31 ppb Eau douce Chronique NOEC 2 mg/l Eau douce		
	Chronique NOEC 9 ppb Eau douce Chronique NOEC 16 ppb		
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b>			
Acétonitrile	Aiguë Cl50 3685000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas Plantes aquatiques - Lemna minor Daphnie - Daphnia magna	96 heures 48 heures 96 heures 96 heures 21 jours
	Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 51 µg/l Eau douce		
Aldicarbe		Daphnie - Daphnia laevis - Mature	48 heures



## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

méthylcarbamate de 2-sec-butylphényle	Aiguë CL50 413 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pulex	48 heures
	Aiguë CL50 41 µg/l Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	96 heures
Azoxystrobine	Chronique NOEC 1 µg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia	21 jours
	Chronique NOEC 20 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
N,N'-[Thiobis(méthylimino)carbonyloxy]]bis (thioimidoacetate) de diméthyle	Aiguë CE50 0.1716 mg/l Eau douce	Poisson - Cyprinus carpio	96 heures
	Aiguë CL50 0.035 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
2-tert-butyl-5-(4-tert-butylbenzylthio)-4-chloropyridazin-3(2H)-one	Aiguë CL50 230 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CL50 0.071 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
3-(2-Chloro-thiazol-5-ylméthyl)-5-méthyl[1,3,5]oxadiazixane-4-ylidène-N-nitroamine	Aiguë CL50 470 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique CI10 32 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine	Chronique NOEC 44 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 147 ppb	Poisson - Pimephales promelas	28 jours
Trifloxistrobine	Aiguë CE50 404 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 0.027 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Carbendazine (ISO)	Aiguë CL50 0.47 ppm Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	96 heures
	Chronique NOEC 9 ppb	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
2-(1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy)pyridine	Aiguë CE50 0.53 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.72 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Trifloxistrobine	Chronique NOEC 0.013 ppb Eau de mer	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.277 ppb Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	300 jours
Carbendazine (ISO)	Aiguë CE50 97 ppm Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 >106 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Trifloxistrobine	Aiguë CL50 23.505 mg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus kischineffensis	48 heures
	Aiguë CL50 >100 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Carbendazine (ISO)	Chronique NOEC 50 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 20 ppm	Poisson - Oncorhynchus mykiss	45 jours
Trifloxistrobine	Aiguë CE50 56 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CL50 80 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia carinata - Nouveau-né	48 heures
Carbendazine (ISO)	Aiguë CL50 270 ppb Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Chronique NOEC 0.01 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Trifloxistrobine	Chronique NOEC 4.3 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	95 jours
	Aiguë CE50 0.0089 ppm Eau douce	Algues - Navicula pelliculosa	96 heures
Carbendazine (ISO)	Aiguë CE50 25.3 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 120 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Trifloxistrobine	Aiguë CL50 14 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique CI10 5.7 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Carbendazine (ISO)	Chronique NOEC 2.76 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.1 µg/l Eau douce	Poisson - Oryzias latipes - Embryon	28 jours
Trifloxistrobine	Aiguë CE50 19.0562 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus acutus var. acutus	96 heures
	Aiguë CE50 >100000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Cancer magister - Zoé	48 heures
Carbendazine (ISO)	Aiguë CE50 20 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Methabenzthiazuron	Aiguë CL50 7 µg/l Eau douce	Poisson - Ictalurus punctatus - Membrane vitelline de fretin	96 heures
	Chronique NOEC 33.5 à 36 µg/l Eau douce	Crustacés - Crustacea	21 jours
fenamidone	Chronique NOEC 3.1 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 0.0209 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
4-[2-[4-(1,1-diméthyléthyl)phényl]éthoxy]quinazoline	Aiguë CE50 48.7 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.74 ppm Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
Pyraclostrobin	Chronique NOEC 0.0125 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.041 ppm	Poisson - Pimephales promelas	36 jours
Cyanamide, N-[3-[(6-chloro-3-pyridinyl)méthyl]-2-thiazolidinylidene]-, [N(Z)]-	Aiguë CE50 39 ppm Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	96 heures
	Aiguë CE50 5.6 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Diuron	Aiguë CL50 3.9 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.34 ppb	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Methomyl	Chronique NOEC 0.95 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	63 jours
	Aiguë CE50 152 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
Methomyl	Aiguë CE50 15.7 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 1400 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Methomyl	Aiguë CL50 6.2 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique CI10 250 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Methomyl	Chronique NOEC 4 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 2.35 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	98 jours
Methomyl	Aiguë CE50 45 ppm Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	72 heures
	Aiguë CE50 22.52 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Methomyl	Aiguë CL50 19.7 ppm Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	96 heures
	Chronique NOEC 0.56 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Methomyl	Chronique NOEC 0.17 ppm	Poisson - Pimephales promelas	33 jours
	Aiguë CE50 2.26 µg/l Eau de mer	Algues - Coccolithus huxleyi - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
Methomyl	Aiguë CE50 0.0007 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 0.005 mg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna sp.	96 heures
Methomyl	Aiguë CE50 8.4 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 2.41 µg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Halodule uninervis	72 heures
Methomyl	Aiguë CL50 380 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus lacustris	48 heures
	Aiguë CL50 500 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larves	96 heures
Methomyl	Chronique CE10 0.11 µg/l Eau douce	Algues - Fragilaria capucina - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
	Chronique NOEC 0.34 µg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Zostera muelleri	72 heures
Methomyl	Chronique NOEC 26.4 ppb	Poisson - Pimephales promelas	60 jours
	Aiguë CE50 50 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
Methomyl	Aiguë CE50 2.11 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia reticulata - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CE50 4.71 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia longispina - Nouveau-né	48 heures
Methomyl	Aiguë CL50 100 µg/l Eau douce	Poisson - Carassius auratus	96 heures
	Chronique NOEC 20 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus fossarum - Adulte	21 jours

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

2-Imidazolidinimine, 1-[ (6-chloro-3-pyridinyl)methyl]- N-nitro-, (2E)-	Chronique NOEC 0.4 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 0.2 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis niloticus	30 jours	
	Aiguë CE50 1 µg/l Eau douce	Crustacés - Cypretta seurati	48 heures	
	Aiguë CE50 6029 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nauplius	48 heures	
	Aiguë CI50 389 mg/l Eau douce	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures	
	Aiguë CL50 124 mg/l Eau douce	Poisson - Acipenser transmontanus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures	
LC/MS Pesticide Standard #6	Chronique NOEC 10 ppm Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	4 jours	
	Chronique NOEC 11.12 à 11.42 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus sp.	21 jours	
	Chronique NOEC 0.625 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 9 mg/l Eau douce	Poisson - Ctenopharyngodon idella	47 jours	
	Aiguë CI50 3685000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures	
	Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
Acétonitrile	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
	Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures	
	Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Trichlorfon	Aiguë CE50 117.7 mg/dm3 Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
		Aiguë CE50 274.5 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
		Aiguë CI50 0.052 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
Aiguë CL50 8.6 µg/l Eau de mer		Crustacés - Palaemonetes sp. - Adulte	48 heures	
Aiguë CL50 20 µg/l Eau douce		Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	
Chronique NOEC 300 mg/l Eau douce		Algues - Chlorella vulgaris - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures	
Omethoate	Chronique NOEC 0.0056 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 0.01 mg/l Eau douce	Poisson - Pangasianodon hypophthalmus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	56 jours	
	Aiguë CE50 21 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 1510 µg/l Eau de mer	Poisson - Aphanius fasciatus	96 heures	
	Flumioxazine (ISO)	Aiguë CE50 5.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
		Aiguë CL50 2.3 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Chronique NOEC 26 ppb Eau douce		Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
Chronique NOEC 7.7 ppb		Poisson - Oncorhynchus mykiss	60 jours	
Carbaryl (ISO)		Aiguë CE50 0.0015 ppm Eau de mer	Crustacés - Penaeus aztecus	48 heures
		Aiguë CI50 490 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CI50 23900 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures	
	Aiguë CI50 0.019 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures	

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Propoxur	Aiguë CL50 1.25 µg/l Eau douce Chronique NOEC 50 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	48 heures 96 heures		
	Chronique NOEC 10 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.2 µg/l Eau douce	Crustacés - Cladocera Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	3 semaines 21 jours		
	Chronique NOEC 445 µg/l Eau douce	Poisson - Ptychocheilus lucius - Larves	32 jours		
	Aiguë CE50 1.9244 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus quadricauda	96 heures		
	Aiguë CI50 >198000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures		
	Aiguë CL50 40.21 µg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Juvenile (oioelet, couvée, sevrage)	48 heures		
	Aiguë CL50 0.001 mg/l Eau douce Aiguë CL50 1.3 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.2 mg/l Eau douce Chronique NOEC 24600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex Poisson - Ictalurus punctatus Algues - Chlorella vulgaris Plantes aquatiques - Lemna minor	48 heures 96 heures 96 heures 96 heures		
	Chronique NOEC 0.023 ppm Eau douce Aiguë CE50 0.0018 mg/l	Daphnie - Daphnia magna Daphnie - Daphnia magna	21 jours 48 heures		
	Aiguë CE50 17800 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures		
	2,4-Diméthyl-6-oxa-5-oxo-3-thia-2,4-diazadecanoate de 2,3-dihydro-2,2-diméthyl-7-benzofuryle Butanoic acid, 3,3-diméthyl-, 2-oxo-3-(2,4,6-triméthylphényl)-1-oxaspiro [4.4]non-3-en-4-yl ester	Aiguë CL50 16.8 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.25 ppb Chronique NOEC 0.49 ppb Aiguë CE50 89.6 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures 21 jours 97 jours 96 heures	
Aiguë CE50 26.1 µg/l Eau douce		Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures		
Aiguë CE50 60.4 ppm Eau douce Aiguë CL50 93.8 ppm Eau douce Chronique CE10 64.6 µg/l Eau douce		Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	48 heures 96 heures 96 heures		
Chronique CE10 9.2 µg/l Eau douce		Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures		
Chronique NOEC 0.2 ppm Eau douce Chronique NOEC 2.95 ppm Aiguë CE50 0.01 ppm Eau douce		Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Scenedesmus subspicatus	21 jours 99 jours 96 heures		
Methanesulfonamide, N-[2,4-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]phényl]-		Aiguë CE50 0.78 ppm Eau douce Aiguë CL50 0.156 ppm Eau douce Chronique NOEC 0.039 ppm Eau douce Chronique NOEC 3.48 ppb Aiguë CL50 2.4 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Adulte	48 heures 96 heures 21 jours 31 jours 48 heures	
		Aiguë CL50 0.042 µg/l Eau douce Aiguë CL50 58 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.78 ppb Eau douce Chronique NOEC 3.2 ppb	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures 21 jours 60 jours	
		(RS)-3,5-Dichloro-N-(3-chloro-1-éthyl-1-méthyl-2-oxopropyl)-p-toluamide			
phosmet					

LC/MS Pesticide Standard

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#7 Acétonitrile	Aiguë CI50 3685000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Mercaptodiméthur (ISO)	Aiguë CE50 55 µg/l Eau de mer	Crustacés - Penaeus duorarum - Adulte	48 heures
	Aiguë CE50 19 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.051 ppm Eau de mer	Poisson - Menidia menidia - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Chronique NOEC 0.1 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 50 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	56 jours
Avermectin B1	Aiguë CE50 7.3096 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus acutus var. acutus	96 heures
	Aiguë CE50 4.4 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	72 heures
	Aiguë CE50 0.00027 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 3.6 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique CE10 0.71 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	72 heures
	Chronique NOEC 0.0047 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	21 jours
5,5-Diméthyl-perhydro-pyrimidin-2-one-alpha-(4-trifluorométhylstyryl)-alpha-(4-trifluorométhyl)cinnamylidènehydrazone	Aiguë CE50 0.24 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	4 jours
	Aiguë CE50 0.166 µg/l Eau de mer	Algues - Thalassiosira pseudonana	3 jours
	Aiguë CE50 1.14 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.09 ppm Eau douce	Poisson - Ictalurus punctatus	96 heures
1,2-Benzenedicarboxamide, N2-[1,1-diméthyl-2-(méthylsulfonyl)éthyl]-3-iodo-N1-[2-méthyl-4-[1,2,2,2-tetrafluoro-1-(trifluorométhyl)éthyl]phényl]-	Aiguë CE50 1.26 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Chronique NOEC 0.38 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 60.5 ppb	Poisson - Pimephales promelas	35 jours
ivermectine	Aiguë CL50 0.026 µg/l Eau de mer	Crustacés - Neomysis integer	48 heures
	Aiguë CL50 1.2 ng/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Jeune	48 heures
	Aiguë CL50 17.21 µg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Chronique NOEC 391 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Chronique NOEC 0.0003 ng/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Jeune	21 jours
Chlorotoluron	Aiguë CE50 0.0085 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CL50 35000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 10 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de Croissance Exponentielle	96 heures
Mexacarbate	Aiguë CE50 5.2 µg/l Eau de mer	Crustacés - Penaeus aztecus - Adulte	48 heures
	Aiguë CE50 41 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

1-(3,5-Dichloro-4-(1,1,2,2-tétrafluoroéthoxy)phényl)-3-(2,6-difluorobenzoyl)urée	Aiguë CL50 597 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CE50 0.111 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Temephos	Chronique NOEC 0.001 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 2.8 µg/l Eau de mer	Crustacés - Penaeus aztecus - Adulte	48 heures
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Aiguë CE50 0.011 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 40 µg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus - Adulte	96 heures
tebuthiuron	Aiguë CE50 190 µg/l Eau douce	Crustacés - Simocephalus serrulatus - Larves	48 heures
	Aiguë CE50 3.7 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
LC/MS Pesticide Standard #8	Aiguë CL50 1.9 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.3 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 1.01 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	32 jours
	Aiguë CE50 0.102 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 297 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 275 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella sp. - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
	Aiguë CI50 29.1 µg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Zostera muelleri	72 heures
	Aiguë CI50 174 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna aquinoctialis	96 heures
	Aiguë CL50 106 ppm Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Chronique NOEC 92 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella sp. - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
Acétonitrile	Chronique NOEC 3 µg/l Eau de mer	Plantes aquatiques - Zostera muelleri	72 heures
	Chronique NOEC 21800 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Instar	21 jours
4-Cyclopropyl-6-methyl-n-phenyl-2-pyrimidinamin	Chronique NOEC 9300 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Œuf	33 jours
	Aiguë CI50 3685000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
desmediphame	Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
[1,2,4]Triazolo[1,5-a]pyrimidine-2-sulfonamide, N-(2,6-difluorophenyl)-5-methyl-	Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
desmediphame	Aiguë CE50 32 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1.25 ppm Eau de mer	Poisson - Cyprinodon variegatus	96 heures
[1,2,4]Triazolo[1,5-a]pyrimidine-2-sulfonamide, N-(2,6-difluorophenyl)-5-methyl-	Chronique NOEC 0.0082 ppm	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Aiguë CE50 1.88 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
[1,2,4]Triazolo[1,5-a]pyrimidine-2-sulfonamide, N-(2,6-difluorophenyl)-5-methyl-	Aiguë CL50 1.7 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
	Aiguë CE50 10.6847 mg/l Eau douce	Algues - Chlorella vulgaris	96 heures
[1,2,4]Triazolo[1,5-a]pyrimidine-2-sulfonamide, N-(2,6-difluorophenyl)-5-methyl-	Aiguë CE50 254 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 >293 ppm Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 111 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours




LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

2-Pyridinamine, 3-chloro-N-[3-chloro-2,6-dinitro-4-(trifluorométhyl)phényl]-5-(trifluorométhyl)-	Chronique NOEC 197 ppm Aiguë CE50 0.02 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Algues - Chlorella pyrenoidosa	32 jours 96 heures	
	Aiguë CE50 115 µg/l Eau douce	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures	
1H-Pyrazole-5-carboxamide, 3-bromo-N-[4-chloro-2-méthyl-6-[(méthylamino)carbonyl]phényl]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-	Aiguë CE50 180 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 36 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	
	Chronique NOEC 0.0005 mg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa	96 heures	
	Chronique NOEC 68 ppb	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	
	Chronique NOEC 0.69 ppb Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	278 jours	
	Aiguë CE50 0.0071 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 0.0351 ppm Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus	48 heures	
	Carbofuran (ISO)	Aiguë CE50 2.6 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 0.018 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures	
	Aiguë CI50 1980 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures	
Aiguë CI50 236000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures		
Aiguë CL50 1.592 µg/l Eau douce	Crustacés - Paratellphusa jacquemontii - Intermue	48 heures		
Aiguë CL50 33 ppb Eau de mer	Poisson - Menidia menidia	96 heures		
Chronique NOEC 0.2 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus acutus var. acutus	96 heures		
Chronique NOEC 171000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures		
Chronique NOEC 9.8 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours		
Chronique NOEC 2.6 ppb	Poisson - Cyprinodon variegatus	32 jours		

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
 LC/MS Pesticide Standard #4 Propargite (ISO)	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO <sub>2</sub>	74.4 % - 28 jours	-	-
LC/MS Pesticide Standard #5 Diuron	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	0 % - 28 jours	-	-

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> Acétonitrile	-	-	Facilement
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b> Acétonitrile Diazinon (ISO)	- Eau douce 78 jours, pH 7, 20°C	-	Facilement Non facilement
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> Acétonitrile	-	-	Facilement
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b> Acétonitrile Propargite (ISO)	- -	- -	Facilement Facilement
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> Acétonitrile Diuron	- -	- -	Facilement Non facilement
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b> Acétonitrile	-	-	Facilement
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b> Acétonitrile	-	-	Facilement
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b> Acétonitrile	-	-	Facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> Acétonitrile	-0.34	3	faible
Methamidophos	-0.8	-	faible
Azinphos-éthyl (ISO)	3.4	-	faible
Phénomiphos (ISO)	3.23	-	faible
Flufénacet (ISO)	3.2	-	faible
Disulfoton (ISO)	4.02	218.78	faible
4H-1,3,5-Thiadiazin-4-one, 2- [(1,1-diméthylethyl)imino] tetrahydro-3-(1-méthylethyl) -5-phenyl-	4.3	-	élevée
(E)-2-(Méthoxyimino)-N- méthyl-2-[α-(2,5-xilyloxy)-o- tolyl]acétamide	3.59	-	faible
Benzamide, 2,6-dichloro-N- [3-chloro-5-(trifluorométhyl)- 2-pyridinyl]méthyl]-	3.26	-	faible

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

4(3H)-Quinazolinone, 6-iodo-2-propoxy-3-propyl-	5.5	-	élevée
Butanoic acid, 2,2-dimethyl-, 3-(2,4-dichlorophenyl)-2-oxo-1-oxaspiro[4.5]dec-3-en-4-yl ester	5.8	-	élevée
Spiroxamine	5.5	-	élevée
Azinphos-méthyl (ISO)	2.75	-	faible
cyproconazole (ISO)	2.9	-	faible
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b>			
Acétonitrile	-0.34	3	faible
1-[2-(Allyloxy)-2-(2,4-dichlorophényl)éthyl]-1H-imidazole	3.82	170	faible
Chlorfenvinphos (ISO)	3.81	-	faible
Chlorpyriphos-méthyl	4.31	-	élevée
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole	3.72	-	faible
1-(4-Chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentane-3-ol	3.7	-	faible
Cyclopropanecarboxylic acid, 3-[(1Z)-2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propen-1-yl]-2,2-dimethyl-, (2-méthyl[1,1'-biphényl]-3-yl)méthyle ester, (1R,3R)-rel-	6.6	-	élevée
Cyclopentanol, 2-[(4-chlorophényl)méthyl]-5-(1-méthylethyl)-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylméthyl)-thiophosphate de S-[(6-chloro-2-oxooxazolo[4,5-b]pyridine-3(2H)-yl)méthyle] et de O,O-diméthyle	4.21	-	élevée
Diazinon (ISO)	1.05	-	faible
Dichlorvos (ISO)	3.81	70.79	faible
Éthion (ISO)	1.43	0.5	faible
BROMUCONAZOLE	5.07	-	élevée
Coumaphos (ISO)	3.24	-	faible
Chlorpyrifos (ISO)	4.13	-	élevée
Ethoprophos	4.96	1513.56	élevée
	3.59	-	faible
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b>			
Acétonitrile	-0.34	3	faible
Dithiophosphate de S-tert-butylthiométhyle et de O,O-diéthyle	4.48	-	élevée
Succinic acid, mercapto-, diethyl ester, S-ester with O,O-dimethylphosphorothioate	-	1.12	faible
Pirimicarbe	1.7	-	faible
Pyrimiphos-méthyl (ISO)	4.2	-	élevée
Quinalphos (ISO)	4.44	-	élevée
Thiophosphate de O-(4-bromo-2-chlorophényle) de O-éthyle et de S-propyle	4.2	60	faible
Phosphamidon	0.79	-	faible

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Phenthoate	3.69	48.98	faible
Méthidathion (ISO)	2.2	5.5	faible
Trans-3-[[[éthylamino]méthoxyphosphinothioyl]oxy]crotonate d'isopropyle	3.82	-	faible
1H-1,2,4-Triazole, 1-[[2-[2-chloro-4-(4-chlorophenoxy)phenyl]-4-méthyl-1,3-dioxolan-2-yl]méthyl]-	4.3	-	élevée
quinoxifen	4.66	-	élevée
Isoxaflutole (ISO)	2.32	-	faible
Malathion (ISO)	2.36	33.11	faible
2-Chloro-2'-éthyl-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-6'-méthylacétanilide	3.13	-	faible
3-[2,4-Dichloro-5-(1-méthylethoxy)phényl]-5-(1,1-diméthyléthyl)-1,3,4-oxadiazole-2(3H)-one	4.8	1202.26	élevée
N-(1-Éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine	5.2	-	élevée
Molinate (ISO)	3.21	25.7	faible
2-Chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide	2.13	-	faible
Triazophos	3.34	-	faible
1H-Pyrazole-5-carboxamide, 4-chloro-N-[[4-(1,1-diméthylethyl)phényl]méthyl]-3-éthyl-1-méthyl-	4.61	14.13	faible
Mevinphos (ISO)	0.13	-	faible
Phosalone	4.38	-	élevée
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b>			
Acétonitrile	-0.34	3	faible
Monocrotophos	-0.2	-	faible
fipronil (ISO)	4	-	élevée
N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	3.88	158.49	faible
Carfentrazone-éthyl (ISO)	3.36	-	faible
Kresoxim-méthyl (ISO)	3.4	-	faible
Phoxime	4.39	812.83	élevée
famoxadone	4.65	-	élevée
2-Chloro-N-[[[4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazine-2-yl]amino]carbonyl]benzènesulfonamide	2	-	faible
Benzamide, N-(((4-(2-chloro-4-(trifluorométhyl)phenoxy)-2-fluorophényl)amino)carbonyl)-2,6-difluoro-	6.16	-	élevée
Linuron	3.2	17.78	faible
Metribuzine	1.7	-	faible
2-[N-(4-Méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-yl)-N-méthylcarbamoylsulfamoyl]benzoate de méthyle	-0.44	-	faible
Métsulfuron méthyle	2.2	-	faible

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

4-Chloro-2-cyano-N,N-diméthyl-5-p-tolylimidazol-1-sulfonamide	3.2	-	faible
Flazasulfuron	1.08	-	faible
hexythiazox	5.57	-	élevée
Benzamide, N-[[[3-chloro-4-[1,1,2-trifluoro-2-(trifluoromethoxy)ethoxy]phenyl]amino]carbonyl]-2,6-difluoro-	5.27	-	élevée
3,5-Dithia-2,4-diazahexanamide, N-(4,6-dimethoxy-2-pyrimidinyl)-4-methyl-, 3,3,5,5-tetraoxide	1.63	-	faible
Aminocarbe (ISO)	1.9	-	faible
3,6-Bis(o-chlorophényl)-1,2,4,5-tetrazine	3.1	-	faible
Benzamide, N-[[[(3,5-dichloro-2,4-difluorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluoro-	4.56	-	élevée
Propargite (ISO)	5	-	élevée
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b>			
Acétonitrile	-0.34	3	faible
Aldicarbe	1.13	-	faible
méthylcarbamate de 2-sec-butylphényle	2.78	25.7	faible
Azoxystrobine	2.5	17	faible
N,N'-[Thiobis[(méthylimino)carbonyloxy]]bis(thioimidoacetate) de diméthyle	1.7	-	faible
2-tert-butyl-5-(4-tert-butylbenzylthio)-4-chloropyridazin-3(2H)-one	6.37	-	élevée
Trifloxistrobine	4.5	-	élevée
Carbendazine (ISO)	1.52	2.51	faible
Methabenzthiazuron	2.64	-	faible
4-[2-[4-(1,1-diméthyléthyl)phényl]éthoxy]quinazoline	5.51	-	élevée
Pyraclostrobin	3.99	230	faible
Diuron	2.84	5.2	faible
Methomyl	0.6	-	faible
2-Imidazolidinimine, 1-[6-chloro-3-pyridinyl)méthyl]-N-nitro-, (2E)-	0.57	-	faible
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b>			
Acétonitrile	-0.34	3	faible
Trichlorfon	0.51	-	faible
Omethoate	-0.74	-	faible
Flumioxazine (ISO)	2.55	-	faible
Carbaryl (ISO)	2.36	8.91	faible
Propoxur	1.52	-	faible
2,4-Diméthyl-6-oxa-5-oxo-3-thia-2,4-diazadecanoate de 2,3-dihydro-2,2-diméthyl-7-benzofuryle	4.7	-	élevée
Methanesulfonamide, N-[2,4-dichloro-5-[4-	0.99	-	faible

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]phényl]- (RS)-3,5-Dichloro-N-(3-chloro-1-éthyl-1-méthyl-2-oxopropyl)-p-toluamide phosmet	3.76 2.78	- 1.82	faible faible
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b>			
Acétonitrile	-0.34	3	faible
Mercaptodiméthur (ISO)	2.92	35	faible
Mélange (50-95 %) de: (2R, 3aS,5aR,5bS,9S,13S,14R,16aS,16bR)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-O-méthyl-alpha-L-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-bêta-D-érythro-pyranosyloxy)-9-éthyl-2,3a,5a,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-14-méthyl-1H-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione et (2R, 3aS,5aR,5bS,9S,13S,14R,16aS,16bS)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-O-méthyl-alpha-L-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-bêta-D-érythro-pyranosyloxy)-9-éthyl-2,3,3a,5a,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-4,14-diméthyl-1H-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione	2.31	-	faible
5,5-Diméthyl-perhydro-pyrimidin-2-one-alpha-(4-trifluorométhylstyryl)-alpha-(4-trifluorométhyl)cinnamylidènehydrazone	2.41	-	faible
Chlorotoluron	2.56	26.3	faible
Mexacarbate	5.68	-	faible
1-(3,5-Dichloro-4-(1,1,2,2-tétrafluoroéthoxy)phényl)-3-(2,6-difluorobenzoyl)urée	5.96	-	élevée
Temephos	4.1	25.7	faible
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromène[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one tebuthiuron	1.79	-	faible
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b>			
Acétonitrile	-0.34	3	faible
4-Cyclopropyl-6-méthyl-n-phényl-2-pyrimidinamin desmediphame	4 3.39	- -	élevée faible



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

[1,2,4]Triazolo[1,5-a]pyrimidine-2-sulfonamide, N-(2,6-difluorophenyl)-5-methyl-	0.051 à 0.085	-	faible
2-Pyridinamine, 3-chloro-N-[3-chloro-2,6-dinitro-4-(trifluorométhyl)phényl]-5-(trifluorométhyl)-	4.01	-	élevée
Carbofuran (ISO)	2.32	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**ADR/RID / IMDG / IATA** : Non réglementé.

#### Autres informations

**Remarques**: Quantités de minimis

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport en vrac : Non disponible.  
conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : LC/MS Pesticide Standard #1 Non applicable.  
LC/MS Pesticide Standard #2 Non applicable.  
LC/MS Pesticide Standard #3 Non applicable.  
LC/MS Pesticide Standard #4 Non applicable.  
LC/MS Pesticide Standard #5 Non applicable.  
LC/MS Pesticide Standard #6 Non applicable.  
LC/MS Pesticide Standard #7 Non applicable.  
LC/MS Pesticide Standard #8 Non applicable.

Autres Réglementations UE

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air** : Référencé

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau** : Référencé

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

**Catégorie**

**LC/MS Pesticide Standard #1**

P5c  
E1

**LC/MS Pesticide Standard #2**

P5c  
E1

**LC/MS Pesticide Standard #3**

P5c  
E1

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**LC/MS Pesticide Standard #4**

P5c  
E1

**LC/MS Pesticide Standard #5**

P5c  
E1

**LC/MS Pesticide Standard #6**

P5c  
E1

**LC/MS Pesticide Standard #7**

P5c  
E1

**LC/MS Pesticide Standard #8**

P5c  
E2

### Réglementations nationales

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b> monocrotophos (ISO)	Limites d'exposition professionnelle - France	monocrotophos	Muta. M2	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> diuron (ISO)	Limites d'exposition professionnelle - France	diuron	Carc. C2	-
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b> carbaryl (ISO)	Limites d'exposition professionnelle - France	carbaryl	Carc. C2	-

<b>Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7</b>	<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> acétonitrile	RG 84
	<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b> acétonitrile coumaphos (ISO)	RG 84 RG 34
	<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> acétonitrile pyrimicarbe malathion (ISO)	RG 84 RG 34 RG 34
	<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b> acétonitrile	RG 84
	<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> acétonitrile carbendazine (ISO)	RG 84 RG 34
	<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b>	

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

acétonitrile RG 84

**LC/MS Pesticide Standard #7**  
acétonitrile RG 84

**LC/MS Pesticide Standard #8**  
acétonitrile RG 84  
carbofuran (ISO) RG 34

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

**Australie** : Indéterminé.  
**Canada** : Indéterminé.  
**Chine** : Indéterminé.  
**Europe** : Indéterminé.  
**Japon** : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.  
**Inventaire du Japon (ISHL)**: Indéterminé.  
**Malaisie** : Indéterminé.  
**Nouvelle-Zélande** : Indéterminé.  
**Philippines** : Indéterminé.  
**République de Corée** : Indéterminé.  
**Taïwan** : Indéterminé.  
**Thaïlande** :  Indéterminé.  
**Turquie** : Indéterminé.  
**États-Unis** : Indéterminé.  
**Viêt-Nam** :  Indéterminé.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes :** ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 PNEC = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b> Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b> Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>LC/MS Pesticide Standard #3</b> Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>LC/MS Pesticide Standard #4</b> Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>LC/MS Pesticide Standard #5</b> Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>LC/MS Pesticide Standard #6</b> Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul
<b>LC/MS Pesticide Standard #7</b>	
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essai
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H312	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b>	
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essai
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H312	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

<b>LC/MS Pesticide Standard #1</b>	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d (Foetus)	Susceptible de nuire au fœtus.
H373 (système nerveux)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (système nerveux)
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>LC/MS Pesticide Standard #2</b>	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d (Foetus)	Susceptible de nuire au fœtus.
H371 (système nerveux) (orale)	Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion. (système nerveux)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### LC/MS Pesticide Standard #3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d (Foetus)	Susceptible de nuire au foetus.
H361f (Fertilité)	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373 (tractus gastro-intestinal) (orale)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. (tractus gastro-intestinal)
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### LC/MS Pesticide Standard #4

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df (Foetus et Fertilité)	Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H361f (Fertilité)	Susceptible de nuire à la fertilité.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### LC/MS Pesticide Standard #5

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 16: Autres informations

H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD (Fertilité et Foetus)	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### LC/MS Pesticide Standard #6

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D (Foetus)	Peut nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### LC/MS Pesticide Standard #7

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d (Foetus)	Susceptible de nuire au foetus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### LC/MS Pesticide Standard #8

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 16: Autres informations

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d (Foetus)	Susceptible de nuire au foetus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

<p><b>LC/MS Pesticide Standard #1</b></p> <p>Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400</p> <p>Aquatic Chronic 1, H410</p> <p>Carc. 2, H351 Eye Irrit. 2, H319</p> <p>Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d (Foetus) Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 (système nerveux)</p> <p>STOT RE 2, H373</p> <p><b>LC/MS Pesticide Standard #2</b></p> <p>Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400</p> <p>Aquatic Chronic 1, H410</p> <p>Carc. 2, H351 Eye Dam. 1, H318</p> <p>Eye Irrit. 2, H319</p> <p>Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d (Foetus) Skin Sens. 1, H317 STOT SE 2, H371 (système nerveux) (orale)</p> <p><b>LC/MS Pesticide Standard #3</b></p>	<p>TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNÉICITÉ - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (système nerveux) - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2</p> <p>TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 CANCÉROGÉNÉICITÉ - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (système nerveux) (orale) - Catégorie 2</p>
--	---

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Acute Tox. 1, H310	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 1
Acute Tox. 2, H300	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 2, H310	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 2
Acute Tox. 3, H301	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H331	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Carc. 2, H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Muta. 2, H341	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Repr. 2, H361d (Foetus)	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 2
Repr. 2, H361f (Fertilité)	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2, H373 (tractus gastro-intestinal) (orale)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (tractus gastro-intestinal) (orale) - Catégorie 2
STOT RE 2, H373	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

**LC/MS Pesticide Standard #4**

Acute Tox. 2, H300	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 2, H330	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 3, H301	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H331	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Carc. 2, H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Lact., H362	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Effets sur ou via l'allaitement
Muta. 2, H341	MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Repr. 1B, H360Df (Foetus et Fertilité)	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus et Fertilité) - Catégorie 1B
Repr. 2, H361f (Fertilité)	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT RE 1, H372	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 16: Autres informations

STOT RE 2, H373

### LC/MS Pesticide Standard #5

Acute Tox. 1, H330  
Acute Tox. 2, H300  
Acute Tox. 2, H330  
Acute Tox. 3, H301  
Acute Tox. 3, H311  
Acute Tox. 3, H331  
Acute Tox. 4, H302  
Acute Tox. 4, H312  
Acute Tox. 4, H332  
Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

Carc. 2, H351  
Eye Irrit. 2, H319

Flam. Liq. 2, H225  
Muta. 1B, H340

Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus)

Skin Irrit. 2, H315  
Skin Sens. 1, H317  
STOT RE 2, H373

### LC/MS Pesticide Standard #6

Acute Tox. 2, H330  
Acute Tox. 3, H301  
Acute Tox. 4, H302  
Acute Tox. 4, H312  
Acute Tox. 4, H332  
Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

Carc. 2, H351  
Eye Irrit. 2, H319

Flam. Liq. 2, H225  
Repr. 1B, H360D (Foetus)  
Skin Irrit. 2, H315  
Skin Sens. 1, H317  
STOT RE 2, H373

### LC/MS Pesticide Standard #7

Acute Tox. 1, H300  
Acute Tox. 2, H300  
Acute Tox. 3, H301  
Acute Tox. 3, H311  
Acute Tox. 4, H302  
Acute Tox. 4, H312  
Acute Tox. 4, H332  
Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 1, H410

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 1  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2  
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4  
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 1B  
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité et Foetus) - Catégorie 1B  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4  
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 1B  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 1  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3  
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4  
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4  
TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU



LC/MS Pesticide Standard Kit, Part Number 5190-0551

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Aquatic Chronic 2, H411	AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Carc. 2, H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Repr. 2, H361d (Foetus)	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 2
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT RE 1, H372	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
<b>LC/MS Pesticide Standard #8</b>	
Acute Tox. 2, H300	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 2, H330	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Carc. 2, H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Repr. 2, H361d (Foetus)	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 2
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

**Date d'édition/ Date de révision** : 21/06/2018

**Date de la précédente édition** : 24/06/2016

**Version** : 4

### Avis au lecteur

**Exclusion de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.